

ORDRE DU JOUR

Adoption du compte-rendu de la séance du 08 juin 2015

DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR

- | | | |
|------------|---|----------|
| N° 2015-24 | Désignation d'un secrétaire de séance | M. DENIS |
| N° 2015-25 | Installation des nouveaux délégués de la CCCHE | M. DENIS |
| N° 2015-26 | Installation des nouveaux délégués de la CCHF | M. DENIS |
| N° 2015-27 | Evaluation des risques professionnels et mise en place d'un COPIL | M. DENIS |
| N° 2015-28 | CLE – portage de l'animation | M. DENIS |

MISE EN VALEUR DES MILIEUX

- | | | |
|------------|---|------------|
| N° 2015-29 | RCE – travaux au Moulin de Mombreux | M.DESCHODT |
| N° 2015-30 | Plan de gestion – animation – demande de subvention 2016-2019 | M.DESCHODT |

PREVENTION DES CRUES

- | | | |
|-------------|---|------------|
| N° 2015-31 | PAPI – CIC – marché de maîtrise d'œuvre – avenant n°3 | M.PRUVOST |
| N° 2015-32 | PAPI – CIC – attribution du marché de travaux | M.PRUVOST |
| N° 2015 -33 | PAPI – CIC - fouilles d'archéologie préventive – attribution | M.PRUVOST |
| N° 2015 -34 | PAPI – CIC - principes de gestion écologique | M.PRUVOST |
| N° 2015 -35 | PAPI - Culture du risque – évolution de la fiche action I.6 : analyse du vécu des inondations dans le marais audomarois | M.CHOQUET |
| N° 2015-36 | PAPI – Réduction de la vulnérabilité du bâti – volet travaux – DIG et démarrage enquête publique | M. PRUVOST |

PERSONNEL

- | | | |
|------------|--|----------|
| N° 2015-37 | Modification du tableau des effectifs | M. DENIS |
| N° 2015-38 | Assurance statutaire – adhésion au contrat groupe du Cdg62 | M. DENIS |

FINANCES

- | | | |
|------------|----------------------------|----------|
| N° 2015-39 | Décision modificative n° 2 | M. DENIS |
| N° 2015-40 | DOB 2016 | M. DENIS |

INFORMATION

Marchés attribués par le Président du SmageAa dans le cadre de sa délégation

QUESTIONS DIVERSES

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2015

DELIBERATION 2015-25

Vote	
Présents ou représentés :	15
Pour :	15
Contre :	
Abstention :	

Administration générale : Installation des nouveaux délégués de la Communauté de Communes du canton d'Hucqueliers

Rapporteur : Monsieur DENIS

Suite au renouvellement des membres du bureau et de la nouvelle composition du conseil communautaire en date du 18 juin 2015, Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Canton d'Hucqueliers nous a communiqué la désignation par le conseil communautaire, de ses délégués au sein du SmageAa.

Délégués titulaires :

Monsieur Josse NEMPONT
Monsieur Jean-Pierre CARLU

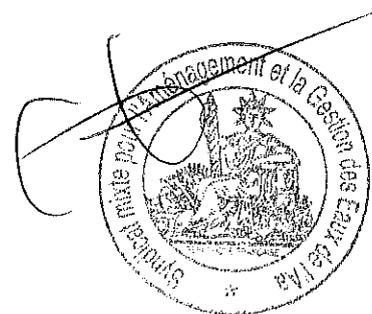
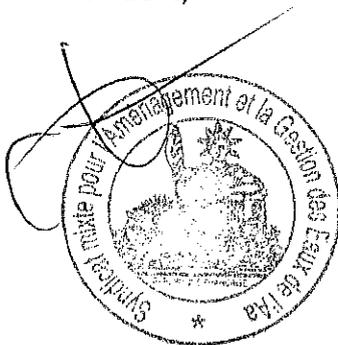
Délégués suppléants :

Monsieur Bernard HIBON
Monsieur Patrick HUGUET

Après délibération et à l'unanimité le Comité Syndical installe les délégués de la Communauté de Communes du Canton d'Hucqueliers dans leur fonction.

Certifié exécutoire
A compter du 22/12/2015
Le Président,

pour extrait conforme
le Président,
C. DENIS





**PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2015**

A 18h30 à la salle du conseil de la CASO

L'an deux mil quinze, le seize décembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 07 décembre ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

** la délibération 2015-36 a été lue après la 2015-27*

Membres présents

Monsieur Christian DENIS, président

Monsieur Anicet CHOQUET, vice-Président, durant les délibérations 2015-24, 25, 26, 27, et 36

Messieurs Mathieu PRUVOST et Daniel DESCHODT, vice-Présidents

Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué au bureau,

Messieurs Patrick BEDAGUE, Jean-Pierre LECLERCQ jusqu'à la délibération 2015-31, Damien MOREL, Michel PREVOST à partir de la délibération 2015-36, Jean-Luc HOCHART, Dominique MARQUIS, Josse NEMPONT, délégués titulaires

Messieurs, Marc BRUGGEMAN, Jean-Jacques CUVELIER, délégués suppléants

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant

Monsieur Anicet CHOQUET, vice-Président ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS

Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire représenté par Monsieur Jean-Jacques CUVELIER

Monsieur Julien DELANNOY, délégué titulaire représenté par Monsieur Marc BRUGGEMAN

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

/

Absents excusés

Monsieur Bertrand PETIT, délégué suppléant

Madame Marie LEFEBVRE, déléguée suppléante

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, aux délibérations 2015-24, 25, 26, 27 était de : 15

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, aux délibérations 2015-36 était de : 16

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, aux délibérations 2015-28, 29, 30, 31 était de : 16

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, des délibérations 2015-32 à 41 était de : 15

Le nombre de pouvoirs était de 1.

Le nombre de délégués suppléants siégeant était de 2.

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2015

DELIBERATION 2015-26

Vote	
Présents ou représentés :	15
Pour :	15
Contre :	
Abstention :	

Administration générale : Installation des nouveaux délégués de la Communauté de communes des Hauts de Flandre

Rapporteur : Monsieur DENIS

Au 1^{er} janvier 2014, les communautés de communes de l'Yser et de la Colme ont fusionné au sein de la Communauté de communes des Hauts de Flandre nouvellement créée.

Par arrêté préfectoral du 26 mars 2015, les statuts du SmageAa prennent en compte les modifications affectant les collectivités de son périmètre d'adhésion et intègre notamment la Communauté de communes des Hauts de Flandre.

Selon la règle statutaire de répartition des sièges (article 11), la Communauté de communes des Hauts de Flandres, CCHF, doit être représentée par **2 délégués titulaires et 2 suppléants**.

Pour information, avant modification des statuts, la CCHF était représentée par 3 délégués (soit 1 délégué pour la communauté de communes de l'Yser, et 2 délégués pour la communauté de communes de la Colme).

La Communauté de Communauté des Hauts de Flandres a adressé au SmageAa la liste de ces représentants à savoir :

Membres titulaires :

Daniel DESCHODT
Dominique MARQUIS

Membres suppléants :

Jean-Noël PENEZ
Annick SAGNIEZ

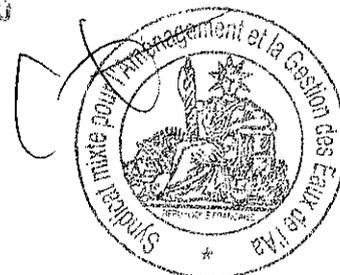
Après délibération et à l'unanimité le Comité syndical installe les délégués dans leur fonction.

Certifié exécutoire
A compter du 22/12/2015
Le Président,

pour extrait conforme
le Président,
C. DENIS

REQUIS POUR EXTRAIT CONFORME
DE L'ARTICLE 11
DU REGLEMENT INTERIEUR

22 DEC. 2015





SmageAa

**PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2015**

A 18h30 à la salle du conseil de la CASO

L'an deux mil quinze, le seize décembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 07 décembre ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

** la délibération 2015-36 a été lue après la 2015-27*

Membres présents

Monsieur Christian DENIS, président

Monsieur Anicet CHOQUET, vice-Président, durant les délibérations 2015-24, 25, 26, 27, et 36

Messieurs Mathieu PRUVOST et Daniel DESCHODT, vice-Présidents

Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué au bureau,

Messieurs Patrick BEDAGUE, Jean-Pierre LECLERCQ jusqu'à la délibération 2015-31, Damien MOREL, Michel PREVOST à partir de la délibération 2015-36, Jean-Luc HOCHART, Dominique MARQUIS, Josse NEMPONT, délégués titulaires

Messieurs, Marc BRUGGEMAN, Jean-Jacques CUVELIER, délégués suppléants

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant

Monsieur Anicet CHOQUET, vice-Président ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS

Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire représenté par Monsieur Jean-Jacques CUVELIER

Monsieur Julien DELANNOY, délégué titulaire représenté par Monsieur Marc BRUGGEMAN

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

/

Absents excusés

Monsieur Bertrand PETIT, délégué suppléant

Madame Marie LEFEBVRE, déléguée suppléante

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, aux délibérations 2015-24, 25, 26, 27 était de : 15

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, aux délibérations 2015-36 était de : 16

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, aux délibérations 2015-28, 29, 30, 31 était de : 16

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, des délibérations 2015-32 à 41 était de : 15

Le nombre de pouvoirs était de 1.

Le nombre de délégués suppléants siégeant était de 2.

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2015

DELIBERATION 2015-27

Vote	
Présents ou représentés :	15
Pour :	15
Contre :	
Abstention :	

Administration générale : Installation d'un nouveau délégué de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer

Rapporteur : Monsieur DENIS

Suite à la nouvelle répartition des sièges communautaires de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer, un nouveau représentant doit être élu en lieu et place de Monsieur Christian COUPEZ.

Ainsi, par délibération du conseil communautaire du 26 novembre 2015, Monsieur Jean-Marie BARBIER, Vice-Président de la CASO, a été désigné pour siéger au sein du Comité Syndical du SmageAa en tant que délégué titulaire.

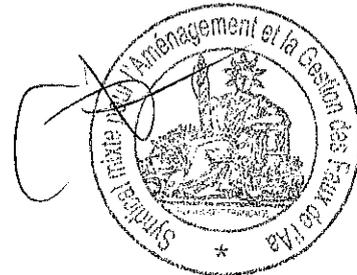
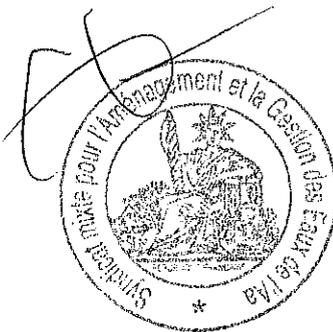
Après délibération et à l'unanimité le Comité syndical installe Monsieur BARBIER dans ses fonctions.

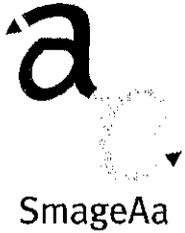
Certifié exécutoire
A compter du 22/12/2015
Le Président,

pour extrait conforme
le Président,
C. DENIS

REÇU EN ANNEXE PROCÉDURE
DE SAINT-OMER, le

22 DEC. 2015





**PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2015**

A 18h30 à la salle du conseil de la CASO

L'an deux mil quinze, le seize décembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 07 décembre ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

** la délibération 2015-36 a été lue après la 2015-27*

Membres présents

Monsieur Christian DENIS, président

Monsieur Anicet CHOQUET, vice-Président, durant les délibérations 2015-24, 25, 26, 27, et 36

Messieurs Mathieu PRUVOST et Daniel DESCHODT, vice-Présidents

Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué au bureau,

Messieurs Patrick BEDAGUE, Jean-Pierre LECLERCQ jusqu'à la délibération 2015-31, Damien MOREL, Michel PREVOST à partir de la délibération 2015-36, Jean-Luc HOCHART, Dominique MARQUIS, Josse NEMPONT, délégués titulaires

Messieurs, Marc BRUGGEMAN, Jean-Jacques CUVELIER, délégués suppléants

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant

Monsieur Anicet CHOQUET, vice-Président ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS

Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire représenté par Monsieur Jean-Jacques CUVELIER

Monsieur Julien DELANNOY, délégué titulaire représenté par Monsieur Marc BRUGGEMAN

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

/

Absents excusés

Monsieur Bertrand PETIT, délégué suppléant

Madame Marie LEFEBVRE, déléguée suppléante

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, aux délibérations 2015-24, 25, 26, 27 était de : 15

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, aux délibérations 2015-36 était de : 16

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, aux délibérations 2015-28, 29, 30, 31 était de : 16

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, des délibérations 2015-32 à 41 était de : 15

Le nombre de pouvoirs était de 1.

Le nombre de délégués suppléants siégeant était de 2.



SmageAa

2015 /

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2015

DELIBERATION 2015-28

Vote	
Présents ou représentés :	16
Pour :	16
Contre :	
Abstention :	

Administration générale : Evaluation des risques professionnels et mise en place d'un comité de pilotage

Rapporteur : Monsieur DENIS

Conformément à la réglementation en vigueur (code du travail art L 4121-3 et décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001), l'employeur est tenu de procéder à l'évaluation des risques professionnels au sein de son établissement et de la retranscrire dans un « Document Unique ».

La mise en place de cette procédure nécessite en préalable la constitution d'un comité de pilotage.

Pour rappel, un Comité de Pilotage est le groupe décisionnel qui intervient sur l'orientation de la démarche d'évaluation, en arrêtant notamment :

- Le calendrier général d'élaboration du Document Unique,
- La conception du tableau de présentation des risques,
- Le choix de la grille de calcul des niveaux de risques et des seuils d'actions,
- Le tableau de présentation du programme de prévention,
- La composition des différents groupes de travail,
- Le regroupement des agents par unités de travail cohérentes,
- L'affectation des missions des différents groupes de travail.

Un document annexé détaille :

- Les obligations réglementaires,
- Les groupes à constituer ainsi que leurs compositions,
- Les différentes étapes d'élaboration du Document Unique.

Après délibération et à l'unanimité le Comité Syndical autorise le Président à :

- mettre en place une évaluation des risques professionnels au sein du SmageAa.
- mettre en place un comité de pilotage composé de :
 - Elu chargé de présider le comité de pilotage : M. Christian DENIS
 - Directrice du SmageAa : Mme Agnès BOUTEL
 - Assistant de prévention du SmageAa : M. François-Xavier BRACQ
 - ACFI (Cdg62) : M. Patrick WEYN
 - Eventuellement, membres du CHSCT/ CT

Certifié exécutoire

A compter du 22/12/2015

Le Président,

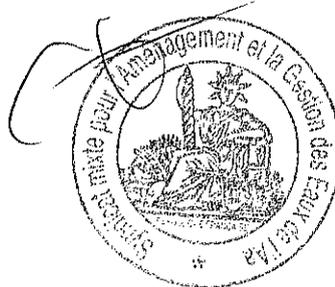
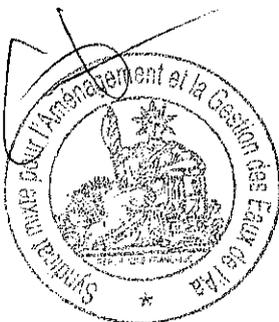
pour extrait conforme

le Président,

C. DENIS

NOUVEAU POURSUIVI EN VERTU
DE L'ARTICLE 10
22 DEC 2015

22 DEC 2015





SmageAa

**PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2015**

A 18h30 à la salle du conseil de la CASO

L'an deux mil quinze, le seize décembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 07 décembre ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

** la délibération 2015-36 a été lue après la 2015-27*

Membres présents

Monsieur Christian DENIS, président

Monsieur Anicet CHOQUET, vice-Président, durant les délibérations 2015-24, 25, 26, 27, et 36

Messieurs Mathieu PRUVOST et Daniel DESCHODT, vice-Présidents

Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué au bureau,

Messieurs Patrick BEDAGUE, Jean-Pierre LECLERCQ jusqu'à la délibération 2015-31, Damien MOREL, Michel PREVOST à partir de la délibération 2015-36, Jean-Luc HOCHART, Dominique MARQUIS, Josse NEMPONT, délégués titulaires

Messieurs, Marc BRUGGEMAN, Jean-Jacques CUVELIER, délégués suppléants

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant

Monsieur Anicet CHOQUET, vice-Président ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS

Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire représenté par Monsieur Jean-Jacques CUVELIER

Monsieur Julien DELANNOY, délégué titulaire représenté par Monsieur Marc BRUGGEMAN

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

/

Absents excusés

Monsieur Bertrand PETIT, délégué suppléant

Madame Marie LEFEBVRE, déléguée suppléante

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, aux délibérations 2015-24, 25, 26, 27 était de : 15

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, aux délibérations 2015-36 était de : 16

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, aux délibérations 2015-28, 29, 30, 31 était de : 16

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, des délibérations 2015-32 à 41 était de : 15

Le nombre de pouvoirs était de 1.

Le nombre de délégués suppléants siégeant était de 2.



SmageAa

2015 /

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2015

DELIBERATION 2015-29

Vote	
Présents ou représentés :	16
Pour :	16
Contre :	
Abstention :	

Administration générale : CLE – portage de l'animation

Rapporteur : Monsieur DENIS

Le SmageAa met en œuvre le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux** (SAGE) de l'Audomarois approuvé le 31 mars 2005 et révisé le 15 janvier 2013.

Le SAGE est le document de planification à l'échelle du bassin versant qui fixe les orientations stratégiques d'utilisation, de mise en valeur et de protection de l'eau et des milieux associés.

Le SAGE est élaboré, puis révisé au besoin par la **Commission Locale de l'Eau**, la CLE. La CLE est une instance indépendante et délibérante. Elle est chargée du suivi, de la coordination et de l'évaluation de la mise en œuvre du SAGE.

Elle est définie par l'article L. 212-4. du Code de l'environnement et est créée par le Préfet pour élaborer, réviser et suivre la mise en œuvre du S.A.G.E. Elle comprend : un collège des collectivités territoriales (au moins 50 % des représentants), un collège des usagers, organisations professionnelles et associations (au moins 25 % des représentants) et un collège de l'Etat et de ses établissements publics.

La CLE comporte actuellement 45 membres titulaires, représentés et répartis conformément au cadre réglementaire.

Depuis sa création, la CLE est portée par le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale (PNR de l'Audomarois, à la création).

Afin d'assurer la cohérence des interventions techniques du SmageAa et de la CLE, d'améliorer la lisibilité des actions des deux instances vis-à-vis de ses partenaires, et de conforter les positions respectives en tant qu'acteurs majeurs de la gestion de l'eau à l'échelle pertinente qu'est le bassin versant, il est proposé que le SmageAa devienne la structure porteuse de la CLE.

Avec accord du Parc naturel régional, ce portage pourrait débuter au 1^{er} juillet 2016. Le poste sera alors créé au tableau des effectifs du SmageAa (cf. délibération correspondante).

Ce poste est financé par l'Agence de l'Eau Artois Picardie à hauteur de 70 % et avec un forfait de fonctionnement/investissement.

Le Parc naturel régional est sollicité pour assurer l'hébergement de l'animatrice ainsi que la petite logistique. Le matériel acquis avec les financements de la CLE (matériel informatique en particulier) continuera d'être utilisé après mutation du personnel (délibération reprenant les conditions à venir).

L'animatrice peut être amenée à lancer des opérations de type communication et/ou étude de connaissance. La part maître d'ouvrage de ces opérations sera assurée par le SmageAa. Le budget dévolu à ces opérations sera soumis aux décisions de l'exécutif du SmageAa.

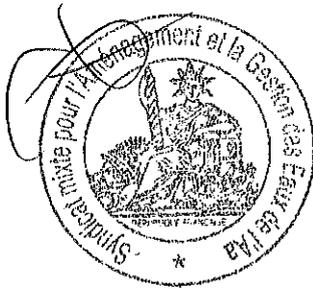
Une estimation budgétaire a été réalisée. Les dépenses sont estimées à 80 000 €/an. En déduisant les financements prévus auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie, il resterait 30 000 €/an en charge au SmageAa. Les collectivités adhérentes seront sollicitées pour financer cette part sur le modèle de répartition prévu par les statuts du SmageAa (population).

Prévision budgétaire annuelle	Dépenses	Recettes AEAP	Reste à charge SmageAa
Salaires et charges	50 000	35 000	15 000
Budget opérationnel (communication, étude)	30 000	15 000	15 000
	80 000	50 000	30 000

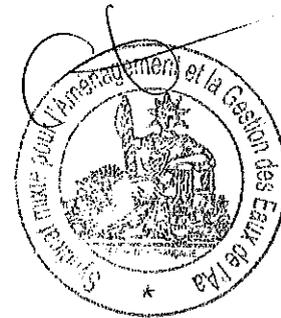
Après délibération et à l'unanimité le Comité syndical accepte le principe du portage de l'animation de la Commission Locale de l'Eau de l'Audomarois à compter du 1^{er} juillet 2016.

Certifié exécutoire
A compter du 22/12/2015
Le Président,

pour extrait conforme
le Président,
C. DENIS



REÇU EN ANNEE PRÉFECTURE
DE CAITPOMER, le
22 DEC. 2015





**PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2015**

SmageAa

A 18h30 à la salle du conseil de la CASO

L'an deux mil quinze, le seize décembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 07 décembre ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

** la délibération 2015-36 a été lue après la 2015-27*

Membres présents

Monsieur Christian DENIS, président

Monsieur Anicet CHOQUET, vice-Président, durant les délibérations 2015-24, 25, 26, 27, et 36

Messieurs Mathieu PRUVOST et Daniel DESCHODT, vice-Présidents

Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué au bureau,

Messieurs Patrick BEDAGUE, Jean-Pierre LECLERCQ jusqu'à la délibération 2015-31, Damien MOREL, Michel PREVOST à partir de la délibération 2015-36, Jean-Luc HOCHART,

Dominique MARQUIS, Josse NEMPONT, délégués titulaires

Messieurs, Marc BRUGGEMAN, Jean-Jacques CUVELIER, délégués suppléants

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant

Monsieur Anicet CHOQUET, vice-Président ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS

Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire représenté par Monsieur Jean-Jacques CUVELIER

Monsieur Julien DELANNOY, délégué titulaire représenté par Monsieur Marc BRUGGEMAN

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

/

Absents excusés

Monsieur Bertrand PETIT, délégué suppléant

Madame Marie LEFEBVRE, déléguée suppléante

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, aux délibérations 2015-24, 25, 26, 27 était de : 15

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, aux délibérations 2015-36 était de : 16

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, aux délibérations 2015-28, 29, 30, 31 était de : 16

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, des délibérations 2015-32 à 41 était de : 15

Le nombre de pouvoirs était de 1.

Le nombre de délégués suppléants siégeant était de 2.

DELIBERATION 2015-30

Vote	
Présents ou représentés :	16
Pour :	16
Contre :	
Abstention :	

Mise en valeur des milieux : RCE – travaux au Moulin de Mombreux

Rapporteur : Monsieur DESCHODT

L'une des missions du SmageAa est l'amélioration de la qualité des milieux naturels. Les ouvrages présents sur la rivière étant un des facteurs perturbant le fonctionnement de cet écosystème, le SmageAa a proposé de rechercher des solutions pour en réduire l'impact.

Les ouvrages présents sur le site du Moulin de Mombreux ont été diagnostiqués comme infranchissables lors de l'étude préalable, et des solutions ont été apportées au stade Esquisse. Par la suite une étude de conception a été réalisée pour définir les travaux nécessaires pour restaurer la continuité écologique, cette phase Conception couvrant les études nécessaires aux travaux et les procédures nécessaires jusqu'à l'obtention des autorisations administratives de travaux (Dossier Loi sur l'eau).

Pour ce site, la solution proposée par le SmageAa et le comité de pilotage suite aux avant projets est :

- L'aménagement d'une rivière de contournement au niveau de l'actuel petit bras en rive droite,
- L'aménagement de la chute d'eau pour en garder l'aspect paysager et patrimonial.

Le coût des travaux est estimé à 138 672 €HT pour la tranche ferme et 8 280 €HT pour la tranche conditionnelle (réparation affouillement éventuel). Ces travaux pourraient être réalisés au cours de l'été 2017

L'opération serait intégralement financée par l'Agence de l'eau Artois-Picardie (à hauteur de 80 %) et par le Conseil Départemental du Pas-de-Calais (à hauteur de 20 %).

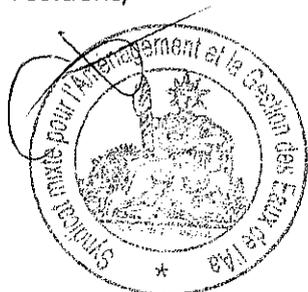
Afin de poursuivre l'opération il est nécessaire de conventionner, avec le propriétaire de l'ouvrage, la délégation de la maîtrise d'ouvrage des travaux de réalisation au SmageAa. La trame générale de cette convention est jointe en annexe.

Après délibération et à l'unanimité le Comité syndical autorise le président à :

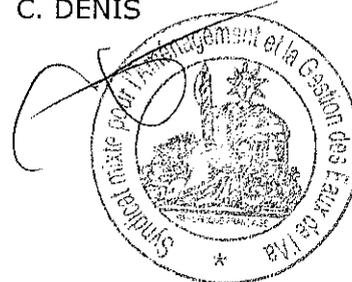
- signer la convention avec le propriétaire du site,
- inscrire les crédits et engager les dépenses aux budgets primitifs 2016 et 2017

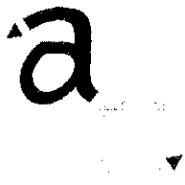
Certifié exécutoire
A compter du 22/12/2015
Le Président,

pour extrait conforme
le Président,
C. DENIS



RECEVU LE 21 DEC. 2015
LE PRESIDENT, le
21 DEC. 2015





SmageAa

**PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2015**

A 18h30 à la salle du conseil de la CASO

L'an deux mil quinze, le seize décembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 07 décembre ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

** la délibération 2015-36 a été lue après la 2015-27*

Membres présents

Monsieur Christian DENIS, président

Monsieur Anicet CHOQUET, vice-Président, durant les délibérations 2015-24, 25, 26, 27, et 36

Messieurs Mathieu PRUVOST et Daniel DESCHODT, vice-Présidents

Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué au bureau,

Messieurs Patrick BEDAGUE, Jean-Pierre LECLERCQ jusqu'à la délibération 2015-31,

Damien MOREL, Michel PREVOST à partir de la délibération 2015-36, Jean-Luc HOCHART,

Dominique MARQUIS, Josse NEMPONT, délégués titulaires

Messieurs, Marc BRUGGEMAN, Jean-Jacques CUVELIER, délégués suppléants

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant

Monsieur Anicet CHOQUET, vice-Président ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS

Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire représenté par Monsieur Jean-Jacques CUVELIER

Monsieur Julien DELANNOY, délégué titulaire représenté par Monsieur Marc BRUGGEMAN

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

/

Absents excusés

Monsieur Bertrand PETIT, délégué suppléant

Madame Marie LEFEBVRE, déléguée suppléante

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, aux délibérations 2015-24, 25, 26, 27 était de : 15

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, aux délibérations 2015-36 était de : 16

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, aux délibérations 2015-28, 29, 30, 31 était de : 16

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, des délibérations 2015-32 à 41 était de : 15

Le nombre de pouvoirs était de 1.

Le nombre de délégués suppléants siégeant était de 2.



SmageAa

2015 /

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2015

DELIBERATION 2015-31

Vote	
Présents ou représentés :	16
Pour :	16
Contre :	
Abstention :	

Mise en valeur des milieux : Plan de gestion – animation – demande de subvention 2016-2019

Rapporteur : Monsieur DESCHODT

Le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa (SmageAa) met en œuvre depuis 2007 un plan de gestion de l'Aa et de ses affluents pour la période 2007-2016. Ce plan de gestion a pour objectif l'amélioration du fonctionnement écologique du milieu rivière et ainsi, l'atteinte du bon état écologique tel que l'entend la Directive Cadre sur l'Eau de 2000.

Afin de mettre en œuvre les actions du plan de gestion de l'Aa et de ses affluents et de les évaluer, il est nécessaire que le technicien rivière du SmageAa soit affecté à plein temps sur cette mission.

Les missions de l'animateur sont les suivantes :

- Le suivi du plan d'entretien de l'Aa,
- La poursuite des travaux de restauration hydromorphologique sur les berges,
- L'animation de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes des milieux aquatiques,
- La poursuite du programme de rétablissement de la continuité écologique,
- L'évaluation écologique de l'Aa en 2017,
- Le renouvellement du plan de gestion de l'Aa et de ses affluents.
- Le programme de restauration des zones humides de fond de vallée et résorption des friches piscicoles.

Le budget prévisionnel sur 3 ans est estimé à 159 140,00 € et sera financé à hauteur de 70%, soit 111 398,00 €, par l'Agence de l'eau Artois-Picardie.

Le poste existe au tableau des effectifs et est affecté à plein temps sur cette animation pour la période 2016-2019.

Après délibération et à l'unanimité le Comité Syndical autorise le Président à :

- demander les subventions nécessaires auprès des partenaires
- inscrire les dépenses aux budgets primitifs 2016 et suivants

Certifié exécutoire

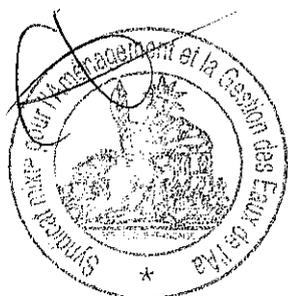
A compter du 22/12/2015

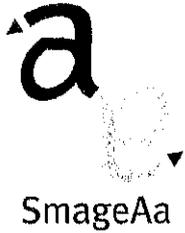
Le Président,

pour extrait conforme
le Président,
C. DENIS

RECETTES DU SYNDICAT MIXTE
DE L'AMÉNAGEMENT ET
DE LA GESTION DES EAUX DE L'AA

22 12 2015





**PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2015**

A 18h30 à la salle du conseil de la CASO

L'an deux mil quinze, le seize décembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 07 décembre ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

** la délibération 2015-36 a été lue après la 2015-27*

Membres présents

Monsieur Christian DENIS, président

Monsieur Anicet CHOQUET, vice-Président, durant les délibérations 2015-24, 25, 26, 27, et 36

Messieurs Mathieu PRUVOST et Daniel DESCHODT, vice-Présidents

Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué au bureau,

Messieurs Patrick BEDAGUE, Jean-Pierre LECLERCQ jusqu'à la délibération 2015-31, Damien MOREL, Michel PREVOST à partir de la délibération 2015-36, Jean-Luc HOCHART, Dominique MARQUIS, Josse NEMPONT, délégués titulaires

Messieurs, Marc BRUGGEMAN, Jean-Jacques CUVELIER, délégués suppléants

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant

Monsieur Anicet CHOQUET, vice-Président ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS

Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire représenté par Monsieur Jean-Jacques CUVELIER

Monsieur Julien DELANNOY, délégué titulaire représenté par Monsieur Marc BRUGGEMAN

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

/

Absents excusés

Monsieur Bertrand PETIT, délégué suppléant

Madame Marie LEFEBVRE, déléguée suppléante

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, aux délibérations 2015-24, 25, 26, 27 était de : 15

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, aux délibérations 2015-36 était de : 16

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, aux délibérations 2015-28, 29, 30, 31 était de : 16

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, des délibérations 2015-32 à 41 était de : 15

Le nombre de pouvoirs était de 1.

Le nombre de délégués suppléants siégeant était de 2.

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2015

DELIBERATION 2015-32

Vote	
Présents ou représentés :	15
Pour :	15
Contre :	
Abstention :	

Prévention des crues : PAPI – CIC – marché de maîtrise d'œuvre – avenant n°3

Rapporteur : Monsieur PRUVOST

Le SmageAa a confié au bureau d'études V2R la maîtrise d'œuvre du programme complet de mobilisation du champ d'expansion des crues. Les travaux programmés vont se dérouler sur plusieurs exercices budgétaires. Il apparaît donc nécessaire d'acter par site les éléments de missions ACT, VISA, et DET&AOR afin de faciliter la phase facturation du marché de maîtrise d'œuvre et son contrôle.

La répartition par site des éléments de missions ACT, VISA et DET&AOR est fixée comme suit (valeur avril 2006) :

Sites	Montant HT	Maîtrise d'œuvre travaux									Total
		ACT			VISA			DET & AOR			
		Montant HT	Taux	Montant HT par site	Montant HT	Taux	Montant HT par site	Montant HT	Taux	Montant HT par site	
CIC 1	1 263 243.00	13 740.00	0.18%	2 330.00	5 500.00	0.07%	900.00	90 000.00	1.20%	15 100.00	18 330.00
CIC 2	800 000.00		0.18%	1 500.00		0.07%	580.00		1.20%	9 550.00	11 630.00
CIC 3	499 267.00		0.18%	798.00		0.07%	370.00		1.20%	5 950.00	7 118.00
CIC 4	505 382.00		0.18%	800.00		0.07%	375.00		1.20%	6 030.00	7 205.00
CIC 5	690 155.00		0.18%	1 150.00		0.07%	505.00		1.20%	8 260.00	9 915.00
CIC 6	904 160.00		0.18%	1 670.00		0.07%	650.00		1.20%	10 790.00	13 110.00
CIC 7	1 312 168.00		0.18%	2 410.00		0.07%	950.00		1.20%	15 700.00	19 060.00
CIC 10	563 270.00		0.18%	1 060.00		0.07%	425.00		1.20%	6 730.00	8 215.00
CIC 11	250 000.00		0.18%	662.00		0.07%	225.00		1.20%	3 040.00	3 927.00
CIC 12	739 290.00		0.18%	1 360.00		0.07%	520.00		1.20%	8 850.00	10 730.00
	7 526 935.00			13 740.00			5 500.00			90 000.00	109 240.00

A noter que la proposition d'avenant ne modifie pas le montant du marché.

Après délibération et à l'unanimité le Comité Syndical autorise le président à signer l'avenant n°3 répartissant par ouvrage les éléments de missions ACT, VISA et DET&AOR du marché de maîtrise d'œuvre (projet d'avenant en pièce jointe), ainsi que tout nouvel avenant n'entraînant pas de modification du montant du marché.

Certifié exécutoire

A compter du 22/12/2015

Le Président,

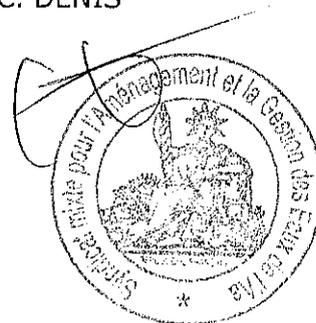
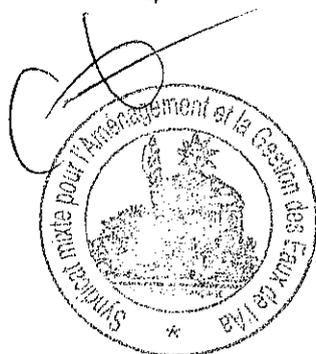
pour extrait conforme

le Président,

C. DENIS

REGISTRE DE LA MAIRIE
DE CAMPOLEVALE, le

22 DEC. 2015





SmageAa

**PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2015**

A 18h30 à la salle du conseil de la CASO

L'an deux mil quinze, le seize décembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 07 décembre ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

** la délibération 2015-36 a été lue après la 2015-27*

Membres présents

Monsieur Christian DENIS, président

Monsieur Anicet CHOQUET, vice-Président, durant les délibérations 2015-24, 25, 26, 27, et 36

Messieurs Mathieu PRUVOST et Daniel DESCHODT, vice-Présidents

Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué au bureau,

Messieurs Patrick BEDAGUE, Jean-Pierre LECLERCQ jusqu'à la délibération 2015-31,

Damien MOREL, Michel PREVOST à partir de la délibération 2015-36, Jean-Luc HOCHART,

Dominique MARQUIS, Josse NEMPONT, délégués titulaires

Messieurs, Marc BRUGGEMAN, Jean-Jacques CUVELIER, délégués suppléants

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant

Monsieur Anicet CHOQUET, vice-Président ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS

Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire représenté par Monsieur Jean-Jacques CUVELIER

Monsieur Julien DELANNOY, délégué titulaire représenté par Monsieur Marc BRUGGEMAN

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

/

Absents excusés

Monsieur Bertrand PETIT, délégué suppléant

Madame Marie LEFEBVRE, déléguée suppléante

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, aux délibérations 2015-24, 25, 26, 27 était de : 15

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, aux délibérations 2015-36 était de : 16

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, aux délibérations 2015-28, 29, 30, 31 était de : 16

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, des délibérations 2015-32 à 41 était de : 15

Le nombre de pouvoirs était de 1.

Le nombre de délégués suppléants siégeant était de 2.

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2015

DELIBERATION 2015-33

Vote	
Présents ou représentés :	15
Pour :	15
Contre :	
Abstention :	

Prévention des crues : PAPI – CIC – attribution du marché de travaux

Rapporteur : Monsieur PRUVOST

Le 2 mars 2015, le comité syndical du SmageAa attribuait les marchés de travaux des sites 3 (Aix-en-Ergny – Rumilly), 4 (Verchocq) et 5 (Renty) au groupement d'entreprises Colas – Savreux. A défaut d'accord amiable pour l'acquisition de l'emprise des barrages sur les sites 3 et 5, seuls les travaux du site 4 ont pu débuter au cours de l'année 2015.

Dans le cadre du phasage des travaux et afin de déposer au cours du 1^{er} trimestre 2016 une demande de subvention FEDER, une nouvelle consultation sous forme de marché alloti à appel d'offre ouvert a été lancée le 15 octobre 2015 pour l'attribution des marchés de travaux :

- Lot 1 : CIC 2 dit des Prés de Verchocq (communes : Rumilly et Verchocq)
- Lot 2 : CIC 6 dit des Prés Tincheux (communes : Renty et Fauquembergues)
- Lot 3 : CIC 7 dit du Rietz de Warnecques (commune : Merck-Saint-Liévin)
- Lot 4 : CIC 12 dit d'Affringues (commune : Affringues)

5 plis ont été réceptionnés pour le lot 1, 5 plis ont été réceptionnés pour le lot 2, 6 plis ont été réceptionnés pour le lot 3, 6 plis ont été réceptionnés pour le lot 4.

Sur la base des critères définis au règlement de la consultation (soit 50 % valeur technique et 50 % valeur prix), la commission d'appel d'offre, réunie le 10 décembre 2015, attribue les marchés à :

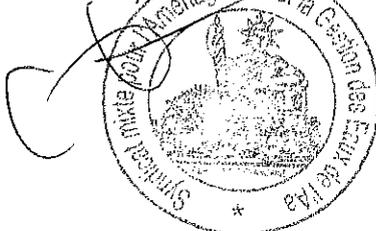
- Lot 1 : entreprise Vinci Construction Terrassement, pour un montant de 1 101 364,20 € HT,
- Lot 2 : entreprise Vinci Construction Terrassement, pour un montant de 991 557,32 € HT,
- Lot 3 : entreprise Vinci Construction Terrassement, pour un montant de 1 355 033,94 € HT,
- Lot 4 : entreprise Vinci Construction Terrassement, pour un montant de 832 901,75 € HT,

Après délibération et à l'unanimité le comité syndical autorise le Président à :

- signer le lot 1 du marché 2015-15 à l'entreprise Vinci Construction Terrassement,
- signer le lot 2 du marché 2015-15 à l'entreprise Vinci Construction Terrassement,
- signer le lot 3 du marché 2015-15 à l'entreprise Vinci Construction Terrassement,
- signer le lot 4 du marché 2015-15 à l'entreprise Vinci Construction Terrassement,
- à signer, avec les titulaires désignés ci-dessus, le marché, les éventuels avenants (inférieurs ou égaux à 5% du montant initial du marché et dans la limite des crédits inscrits au budget primitif) et tous documents y afférent,
- autoriser le président à inscrire et engager les dépenses au BP 2016 et suivants (opération 103).

Certifié exécutoire

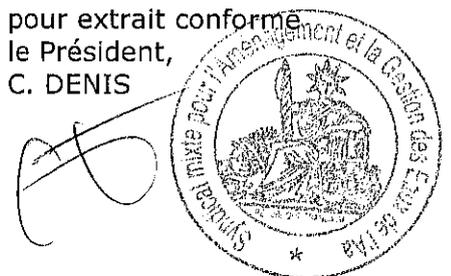
A compter du 22/12/2015
Le Président,



RECEU EN LA PREFECTURE
DE LAIRBOULER, le

22 DEC. 2015

pour extrait conforme
le Président,
C. DENIS





SmageAa

**PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2015**

A 18h30 à la salle du conseil de la CASO

L'an deux mil quinze, le seize décembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 07 décembre ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

** la délibération 2015-36 a été lue après la 2015-27*

Membres présents

Monsieur Christian DENIS, président

Monsieur Anicet CHOQUET, vice-Président, durant les délibérations 2015-24, 25, 26, 27, et 36

Messieurs Mathieu PRUVOST et Daniel DESCHODT, vice-Présidents

Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué au bureau,

Messieurs Patrick BEDAGUE, Jean-Pierre LECLERCQ jusqu'à la délibération 2015-31, Damien MOREL, Michel PREVOST à partir de la délibération 2015-36, Jean-Luc HOCHART, Dominique MARQUIS, Josse NEMPONT, délégués titulaires

Messieurs, Marc BRUGGEMAN, Jean-Jacques CUVELIER, délégués suppléants

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant

Monsieur Anicet CHOQUET, vice-Président ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS

Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire représenté par Monsieur Jean-Jacques CUVELIER

Monsieur Julien DELANNOY, délégué titulaire représenté par Monsieur Marc BRUGGEMAN

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

/

Absents excusés

Monsieur Bertrand PETIT, délégué suppléant

Madame Marie LEFEBVRE, déléguée suppléante

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, aux délibérations 2015-24, 25, 26, 27 était de : 15

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, aux délibérations 2015-36 était de : 16

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, aux délibérations 2015-28, 29, 30, 31 était de : 16

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, des délibérations 2015-32 à 41 était de : 15

Le nombre de pouvoirs était de 1.

Le nombre de délégués suppléants siégeant était de 2.



SmageAa

2015 /

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2015

DELIBERATION 2015-34

Vote	
Présents ou représentés :	15
Pour :	15
Contre :	
Abstention :	

Prévention des crues : PAPI – CIC – fouilles d'archéologie préventive – attribution

Rapporteur : Monsieur PRUVOST

précédentes délibérations : 15/09/2011 Q4 – 14/09/2012 Q2 – 2013-10 – 2014-27

Le programme de mobilisation du champ d'expansion des crues ayant une incidence sur le sous-sol par l'ancrage des barrages à édifier, le SmageAa a interpellé les services de la DRAC dès février 2008 sur la nécessité de mener des opérations d'archéologie préventive sur les sites envisagés.

Par arrêté du 24 mai 2011, le Préfet de Région a prescrit des diagnostics archéologiques sur 9 des 10 sites du programme. En parallèle, le Conseil Général du Pas-de-Calais avait accepté de réaliser ces opérations de diagnostic pour le SmageAa, le SmageAa prenant à sa charge les opérations de terrassement.

Les diagnostics ont été réalisés entre 2011 et 2014.

- Octobre 2011 – site 4, Les Prés de Fasques à Verchocq
- Octobre 2011 – site 3, Le Pré à Châteaux à Aix-en-Ergny / Rumilly
- Octobre 2011 – site 2, Les Prés de Verchocq à Rumilly / Verchocq
- Septembre 2012 – site 5, Les Prés au Brin de Vin à Renty
- Octobre 2012 – site 6, Les Prés Tincheux à Renty / Fauquembergues
- Octobre 2012 – site 7, Le Rietz de Warnecque à Merck – St-Liévin
- Octobre 2013 – site 10, Les Prés de Bayenghem à Seninghem
- Octobre 2013 – site 12 à Affringues
- Octobre 2013 et septembre 2014 – site 1, Le Barrage Legrand à St-Martin d'Hardinghem

Suite à ces diagnostics, le Préfet de Région a prescrit des fouilles sur deux des sites.

Sur Saint-Martin d'Hardinghem, à l'aval du site 1, deux zones de vestiges ont été identifiées lors des diagnostics : un ensemble de bâtiments du bas Moyen Age et un chemin de fascines de branchages. Le diagnostic identifie ces vestiges au "Domaine des Evêques" mentionné par les textes et les sources iconographiques, et dépendant de l'évêché de Thérouanne puis de l'abbaye de Saint-Bertin de Saint-Omer.

Le fond de vallée étant rarement exploré, cette fouille est aussi l'occasion d'observations géomorphologiques, et ainsi d'amélioration de la connaissance du comblement de la vallée.

Sur Rumilly, en amont du site 2, Le diagnostic a mis en évidence trois amas de taille de silex dans une micro-dépression. L'ensemble des amas a été attribué à l'Age du Bronze. Il représente une opportunité "inédite pour la région" d'étudier un atelier lithique de cette période.

Une consultation en procédure adaptée a été lancée pour l'attribution du marché de travaux de fouille. La consultation portait sur deux lots, un pour chacun des sites à explorer.

Sur la base des critères définis au règlement de la consultation (soit 40 % valeur technique et 60 % valeur prix), la commission d'appel d'offre, réunie le 10 décembre 2015, a émis les avis suivants

- Lot 1 : avis favorable pour l'offre du groupement INRAP – Centre départemental d'archéologie 62 au montant de 349 197,50 € HT

- Lot 2 : avis favorable pour l'offre du Centre départemental d'archéologie 62 au montant de 121 414,00 € HT

Les fouilles ne bénéficient d'aucun financement dans le cadre du financement du programme de mobilisation des crues. C'est pourquoi le Fonds National pour l'Archéologie Préventive sera sollicité pour la subvention des deux opérations de fouille préventive.

**Budget et plan de financement prévisionnel des travaux des champs d'inondation
Programme complet 2015-2018 et CIC 1 et 2**

Détail	Budget					Dont CIC 1 et 2
	2015	2016	2017	2018	Total (HT)	
Fouilles archéologiques	-	470 612	-	-	470 612	470 612
Travaux	669 492	4 248 197	4 150 172	2 757 554	11 825 416	3 843 782
Mesures compensatoires	-	52 667	52 667	52 667	158 000	52 667
Indemnités travaux	9 664	76 198	77 342	23 701	186 905	50 458
Maîtrise d'œuvre	8 936	53 239	46 682	31 288	140 145	38 959
Etudes complémentaires	7 075	22 701	28 357	24 050	82 183	16 182
Acquisition	32 029	344 074	236 609	71 238	683 950	198 001
Bornage	15 000	30 000	30 000	30 000	105 000	20 000
Indemnités SRTE	4 874	30 255	27 506	15 919	78 554	24 304
	747 071	5 327 943	4 649 335	3 006 416	13 730 765	4 714 965

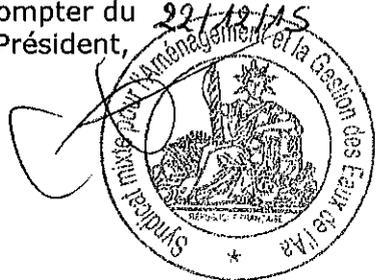
Financements	Etat FPRNM		Europe		Maitre d'ouvrage		AEAP		FNAP		CRNPdC	
	Taux global et total											
Taux global et total	35%	4 789 635	28%	3 851 140	22%	2 969 844	13%	1 842 904	2%	235 306	0%	41 936
Fouilles archéologiques	0%	-	0%	-	50%	235 306	0%	-	50%	235 306	0%	-
travaux	39%	4 561 656	31%	3 656 541	16%	1 937 339	14%	1 637 598	0%	-	0%	32 282
Mesures compensatoires	0%	-	0%	-	100%	158 000	0%	-	0%	-	0%	-
Indemnités travaux	40%	74 005	0%	-	60%	112 900	0%	-	0%	-	0%	-
Maîtrise d'œuvre	50%	70 073	18%	24 718	20%	28 029	12%	17 326	0%	-	0%	-
Etudes complémentaires	50%	41 092	16%	13 157	20%	16 437	14%	11 498	0%	-	0%	-
acquisition	3%	23 871	19%	130 724	56%	380 719	21%	143 482	0%	-	1%	5 154
Bornage	18%	18 940	25%	26 000	21%	22 560	31%	33 000	0%	-	4%	4 500
Indemnités SRTE	0%	-	0%	-	100%	78 554	0%	-	0%	-	0%	-

Après délibération et à l'unanimité le comité syndical décide de :

- attribuer le lot 1 du marché 2015-14 au groupement INRAP - CDA62,
- attribuer le lot 2 du marché 2015-14 au CDA62,
- autoriser le président à signer, avec les titulaires désignés ci-dessus, les marchés, les éventuels avenants (inférieurs ou égaux à 5% du montant initial du marché et dans la limite des crédits inscrits au budget primitif) et tous documents y afférent,
- autoriser le président à inscrire et engager les dépenses au BP 2016 (opération 103),
- autoriser le président à solliciter des subventions auprès du FNAP et signer toutes les pièces nécessaires.

Certifié exécutoire

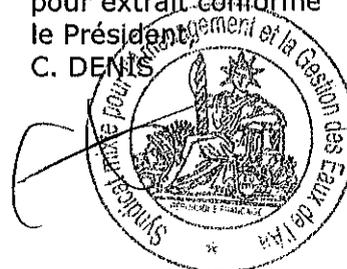
A compter du 22/12/15
Le Président,



RECEVU LE 22/12/2015
LE CADRECHER, le

22 DEC. 2015

pour extrait conforme
le Président
C. DENIS





**PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2015**

SmageAa

A 18h30 à la salle du conseil de la CASO

L'an deux mill quinze, le seize décembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 07 décembre ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.-

** la délibération 2015-36 a été lue après la 2015-27*

Membres présents

Monsieur Christian DENIS, président

Monsieur Anicet CHOQUET, vice-Président, durant les délibérations 2015-24, 25, 26, 27, et 36

Messieurs Mathieu PRUVOST et Daniel DESCHODT, vice-Présidents

Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué au bureau,

Messieurs Patrick BEDAGUE, Jean-Pierre LECLERCQ jusqu'à la délibération 2015-31, Damien MOREL, Michel PREVOST à partir de la délibération 2015-36, Jean-Luc HOCHART, Dominique MARQUIS, Josse NEMPONT, délégués titulaires

Messieurs, Marc BRUGGEMAN, Jean-Jacques CUVELIER, délégués suppléants

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant

Monsieur Anicet CHOQUET, vice-Président ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS

Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire représenté par Monsieur Jean-Jacques CUVELIER

Monsieur Julien DELANNOY, délégué titulaire représenté par Monsieur Marc BRUGGEMAN

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

/

Absents excusés

Monsieur Bertrand PETIT, délégué suppléant

Madame Marie LEFEBVRE, déléguée suppléante

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, aux délibérations 2015-24, 25, 26, 27 était de : 15

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, aux délibérations 2015-36 était de : 16

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, aux délibérations 2015-28, 29, 30, 31 était de : 16

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, des délibérations 2015-32 à 41 était de : 15

Le nombre de pouvoirs était de 1.

Le nombre de délégués suppléants siégeant était de 2.



SmageAa

2015 /

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2015

DELIBERATION 2015 - 35

Vote	
Présents ou représentés :	15
Pour :	15
Contre :	
Abstention :	

Prévention des crues : PAPI- CIC - principes de gestion écologique

Rapporteur : Monsieur PRUVOST

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme des Champs d'Inondation Contrôlée (CIC) sur la vallée de l'Aa et de ses affluents, le SmageAa, de manière complémentaire à l'objectif de prévention des crues, peut intégrer celui de mise en valeur des milieux. En effet, du fait des démarches d'acquisition foncière, le SmageAa devient gestionnaire de terrains et peut renforcer sa politique de préservation et de gestion des milieux humides de fond de vallée.

Les milieux humides jouent un rôle important sur les territoires. Etant donné les services écologiques et économiques qu'ils peuvent rendre à la société grâce à leurs différentes fonctions (lutte contre les inondations, interaction sur la ressource en eau, épuration des eaux, biodiversité, valeur agricole, valeur touristique et récréative, ...), ils sont des espaces à forts enjeux. Cependant ces milieux sont menacés à l'échelle régionale. Il convient donc de leur apporter une attention particulière afin de préserver leur fonctionnalité.

Ainsi, le SmageAa peut pleinement intégrer les spécificités de ces milieux à travers le projet de lutte contre les inondations de la vallée de l'Aa.

Pour se faire, la mise en place d'un entretien adapté et d'une gestion écologique des sites doit être envisagée avec pour objectifs de :

- Préserver les milieux humides à potentiel de la vallée de l'Aa,
- Préserver et améliorer la biodiversité (habitats, espèces faunistiques et floristiques),
- Participer au maintien/renforcement des corridors Trame verte et bleue du territoire,
- Concilier activités humaines et patrimoine naturel.

Cette valorisation écologique des CIC rentre également dans les orientations du SAGE de l'Audomarois (*orientation III[4] objectif 11 : Préserver, restaurer les zones humides à enjeux*) et s'inscrit dans une volonté de respect des réglementations protégeant ce type de milieux.

Suite à l'étude d'impact faune/flore réalisée par le bureau d'études ALFA en 2011, un potentiel écologique a été identifié sur certains sites. Ainsi, des actions de restauration et de gestion écologique peuvent être envisagées sur le parcellaire dont le SmageAa a la maîtrise foncière. Il s'agit d'une part des barrages et des berges (zonage DUP) et d'autre part, des parcelles sous servitude à l'intérieur des sites qui sont cédées entièrement par leur propriétaire à la collectivité suite à la négociation foncière amiable avec l'EPF.

La notice écologique des CIC (note jointe à la délibération) pose les bases de la réflexion sur cette thématique. S'appuyant sur les contraintes et atouts rencontrés pour mettre en place ce projet, le SmageAa devra également intégrer les aspects réglementaires inhérents à cette approche écologique (loi sur l'Eau, mesures compensatoires,...).

Il conviendra alors de hiérarchiser et valider les actions à mettre en place par un plan de gestion. Ce document doit permettre au SmageAa de planifier et d'organiser les actions opérationnelles ainsi que les moyens à mobiliser pour atteindre les objectifs qui seront fixés. Il est prévu que ce plan de gestion soit réalisé en interne.

A moyen et long terme, il sera également intéressant de prévoir un suivi des sites pour connaître leur évolution suite aux interventions d'entretien et de gestion écologique. Ce suivi permettra de s'assurer que les objectifs soient atteints ou d'ajuster les actions si nécessaire.

Enfin, un comité technique est mis en place afin d'accompagner le SmageAa dans la définition et l'évaluation de ses actions.

L'ensemble de cette démarche permettra également aux sites des CIC, en complément de leur rôle hydraulique majeur, d'être identifiés pour leur rôle environnemental au niveau de la vallée de l'Aa par les partenaires du territoire (Etat, Région, Agence de l'Eau, Parc naturel régional, conservatoire des espaces naturels, Fédération de Pêche, ...).

Après délibération et à l'unanimité le comité syndical décide :

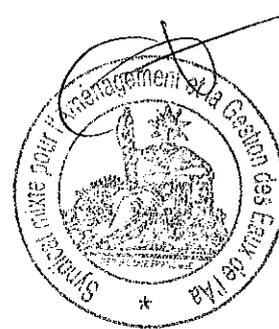
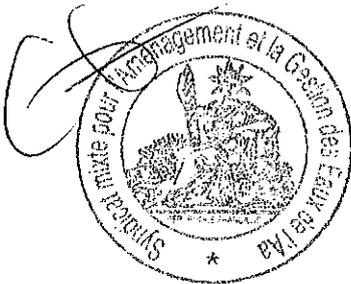
- d'intégrer une approche écologique dans l'entretien et la gestion ultérieure des CIC sans remettre en question le fonctionnement hydraulique,
- de mettre en place un comité technique sur cette question,
- de réaliser un plan de gestion pour l'entretien et la gestion écologique des CIC,
- de solliciter des partenariats techniques et financiers afin d'accompagner les actions sur cette thématique d'entretien et de gestion écologique des CIC,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette opération,
- d'inscrire et engager les dépenses nécessaires à la mise en œuvre des orientations d'entretien et de gestion écologique des CIC au budget,

Certifié exécutoire
A compter du 22/12/2015
Le Président,

pour extrait conforme
le Président,
C. DENIS

REGISTRE DES SIGNATURES
LE 22 DÉCEMBRE 2015

22 DEC. 2015





**PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2015**

SmageAa

A 18h30 à la salle du conseil de la CASO

L'an deux mil quinze, le seize décembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 07 décembre ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

** la délibération 2015-36 a été lue après la 2015-27*

Membres présents

Monsieur Christian DENIS, président

Monsieur Anicet CHOQUET, vice-Président, durant les délibérations 2015-24, 25, 26, 27, et 36

Messieurs Mathieu PRUVOST et Daniel DESCHODT, vice-Présidents

Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué au bureau,

Messieurs Patrick BEDAGUE, Jean-Pierre LECLERCQ jusqu'à la délibération 2015-31,

Damien MOREL, Michel PREVOST à partir de la délibération 2015-36, Jean-Luc HOCHART,

Dominique MARQUIS, Josse NEMPONT, délégués titulaires

Messieurs, Marc BRUGGEMAN, Jean-Jacques CUVELIER, délégués suppléants

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant

Monsieur Anicet CHOQUET, vice-Président ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS

Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire représenté par Monsieur Jean-Jacques CUVELIER

Monsieur Julien DELANNOY, délégué titulaire représenté par Monsieur Marc BRUGGEMAN

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

/

Absents excusés

Monsieur Bertrand PETIT, délégué suppléant

Madame Marie LEFEBVRE, déléguée suppléante

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, aux délibérations 2015-24, 25, 26, 27 était de : 15

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, aux délibérations 2015-36 était de : 16

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, aux délibérations 2015-28, 29, 30, 31 était de : 16

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, des délibérations 2015-32 à 41 était de : 15

Le nombre de pouvoirs était de 1.

Le nombre de délégués suppléants siégeant était de 2.

**COMITE SYNDICAL****SEANCE DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2015****DELIBERATION 2015-36****PREVENTION DES CRUES** : PAPI – culture du risque – évolution de la fiche action I.6 : Analyse du vécu des inondations dans le marais audomaroisRapporteur : Monsieur CHOQUET

Vote	
Présents ou représentés :	16
Pour :	16
Contre :	
Abstention :	

Lors du comité syndical du lundi 8 juin 2015, la délibération 2015-15 - PAPI – culture du risque – intégration au projet interreg CIRCEAU et nouvelle fiche action I.6 – Analyse du vécu des inondations dans le marais audomarois a été votée.

Depuis, le projet a quelque peu évolué. En effet, le pré-projet CIRCEAU déposé en mai 2015 n'a pas reçu l'aval de l'Europe pour sa mise en œuvre et a donc pris fin.

Afin de poursuivre la réalisation de ce projet sur le territoire, il a été proposé d'intégrer l'intégralité du programme dans la fiche action I.6 du PAPI de l'Audomarois sans apporter de modification budgétaire. Un partenariat avec le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale sur l'ensemble de la fiche action permettra un appui technique en matière de patrimoine culturel (convention ci-jointe en annexe).

Le projet se déroulera de la manière suivante :

1. Partenariat avec l'Université de Lille 1 :

Afin de recueillir des témoignages des habitants du marais audomarois sur leur vécu des inondations, le SmageAa souhaite faire appel à un groupe d'étudiants (une vingtaine d'élèves) de 3^{ème} année de licence « anthropologie de la nature » de l'Université de Lille 1 encadré par l'enseignante chercheur Hélène MELIN. Le groupe travaillera au préalable sur les données et informations fournies par le SmageAa et le Parc naturel régional afin d'identifier les besoins et orientations du projet. Il interviendra ensuite sur le territoire du marais audomarois lors d'une enquête de terrain d'une durée de 4 à 5 jours (du 18 au 22 avril 2016 inclus) afin de mettre en œuvre le protocole d'enquête défini par l'enseignante.

Une convention sera mise en place entre l'Université et le SmageAa afin de définir les engagements de chacune des parties (ci-jointe en annexe).

Selon l'avancée du projet et la nécessité, un ou plusieurs étudiant(s) du groupe pourrai(en)t ensuite poursuivre la récolte des données lors d'un stage de fin d'étude.

Le SmageAa prendra en charge les coûts inhérents au séjour du groupe d'étudiants : frais de déplacement sur le marais lors de l'enquête de terrain et frais d'hébergement. Il prendra également en charge les éventuelles rémunérations de stages de fin d'étude.

2. Partenariat avec la Société des Antiquaires de la Morinie :

Afin d'apporter aux étudiants des connaissances techniques supplémentaires dans la recherche historique des phénomènes lors de leurs travaux, la Société des Antiquaires de la Morinie a accepté de participer au projet. La bénévole concentrera notamment ses recherches sur la base de données personnelles de la Société, sur les archives des journaux locaux (Indépendant, Voix du Nord), sur le mémorial Artésien, les annuaires du Pas-de-Calais et/ou de St-Omer, etc.

3. Analyse sociologique du travail :

Le travail engagé par le groupe d'étudiants puis les éventuels stagiaires sera ensuite analysé par l'enseignante chercheur Hélène MELIN dans le but d'obtenir un écrit sur le vécu des inondations par les habitants du marais audomarois.

Une lettre de mission sera mise en place entre le SmageAa et le chercheur intervenant afin de définir l'objectif de la mission ainsi que la description de sa mise en œuvre (lettre de mission ci-jointe en annexe).

4. Valorisation du projet :

Les connaissances obtenues seront diffusées par la mise en place de différents outils de communication qui restent à définir, par exemple : livres à destination de la population et des élus, exposition, conférence, etc.

Le SmageAa sera accompagné du chercheur en charge de l'étude d'analyse ainsi que du PNR des Caps et Marais d'Opale pour mener à bien les réflexions de valorisation du projet.

Plan de financement prévisionnel :

	Budget prévisionnel 2015-2019 (en € TTC)					TOTAL (en € TTC)
	2015	2016	2017	2018	2019	
Enquête de terrain et stage de fin d'étude	0	9 500,00	0	0	0	9 500,00
Retranscription des entretiens et analyse sociologique	0	11 080,00	2 060,00	8 240,00	4 120,00	25 500,00
Outils et supports de communication (conception et impression)	0	0	0	3 000,00	12 000,00	15 000,00
TOTAL (en € TTC)	0	20 580,00	2 060,00	11 240,00	16 120,00	50 000,00

Financements	Etat (en € TTC)	Agence de l'eau* (en € TTC)		Maître d'ouvrage (en € TTC)		TOTAL (en € TTC)
Enquête de terrain et stage de fin d'étude	4 750,00	/	/	50%	4 750,00	9 500,00
Entretiens et analyse sociologique	12 750,00	/	/	50%	12 750,00	25 500,00
Outils et supports de communication (conception et impression)	7 500,00	30%	4 500,00	20%	3 000,00	15 000,00
Taux global et total	25 000,00	4 500,00		20 500,00		50 000,00

Répartition pluriannuelle	2015	2016	2017	2018	2019	Total (en € TTC)
Etat	0	10 290,00	1 030,00	5 620,00	8 060,00	25 000,00
Agence de l'eau*	0	0	0	900,00	3 600,00	4 500,00
Maître d'ouvrage	0	10 290,00	1 030,00	4 720,00	4 460,00	20 500,00
						50 000,00

* Sous réserve de validation par l'Agence de l'Eau Artois Picardie.



SmageAa

**PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2015**

A 18h30 à la salle du conseil de la CASO

L'an deux mil quinze, le seize décembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 07 décembre ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

** la délibération 2015-36 a été lue après la 2015-27*

Membres présents

Monsieur Christian DENIS, président

Monsieur Anicet CHOQUET, vice-Président, durant les délibérations 2015-24, 25, 26, 27, et 36

Messieurs Mathieu PRUVOST et Daniel DESCHODT, vice-Présidents

Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué au bureau,

Messieurs Patrick BEDAGUE, Jean-Pierre LECLERCQ jusqu'à la délibération 2015-31,

Damien MOREL, Michel PREVOST à partir de la délibération 2015-36, Jean-Luc HOCHART, Dominique MARQUIS, Josse NEMPONT, délégués titulaires

Messieurs, Marc BRUGGEMAN, Jean-Jacques CUVELIER, délégués suppléants

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant

Monsieur Anicet CHOQUET, vice-Président ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS

Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire représenté par Monsieur Jean-Jacques CUVELIER

Monsieur Julien DELANNOY, délégué titulaire représenté par Monsieur Marc BRUGGEMAN

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

/

Absents excusés

Monsieur Bertrand PETIT, délégué suppléant

Madame Marie LEFEBVRE, déléguée suppléante

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, aux délibérations 2015-24, 25, 26, 27 était de : 15

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, aux délibérations 2015-36 était de : 16

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, aux délibérations 2015-28, 29, 30, 31 était de : 16

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, des délibérations 2015-32 à 41 était de : 15

Le nombre de pouvoirs était de 1.

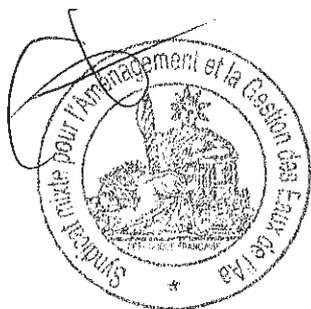
Le nombre de délégués suppléants siégeant était de 2.

Après délibération et à l'unanimité le comité syndical :

- ▶ accepte les plans de financement présentés ci-dessus,
- ▶ autorise le Président à mener à bien l'opération,
- ▶ autorise le Président à signer tous documents nécessaires à ce projet,
- ▶ autorise le Président à signer des conventions de partenariat et lettre de mission (avec le chercheur ou son représentant) et tout avenant impliquant une augmentation inférieure ou égale à 5% du montant initial de la prestation et dans la limite des crédits inscrits au budget primitif,
- ▶ autorise le Président à effectuer les demandes de subvention auprès des partenaires financiers,
- ▶ décide d'inscrire les crédits et engager les dépenses au BP 2016 et suivants.

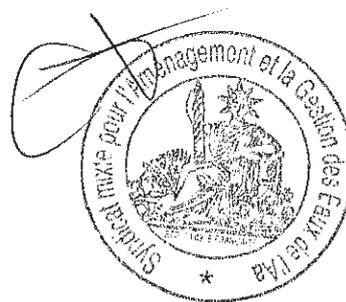
Certifié exécutoire
A compter du 22/12/2015
Le Président,

pour extrait conforme
le Président,
C. DENIS



REÇU EN FORTS PREFECTURE
DE LA NÉ-OLIGER, le

22.12.2015





SmageAa

REGULATIONS DE LA COMMUNAUTE
DE L'AUDOMAROIS

22 DEC. 2015

2015 /

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2015

DELIBERATION 2015-37

PREVENTION DES CRUES : PAPI – Réduction de la vulnérabilité du bâti – évolution du budget des volets étude et travaux – demande d'ouverture de l'enquête publique pour la DIG

Rapporteur : Monsieur PRUVOST

Vote	
Présents ou représentés :	15
Pour :	15
Contre :	
Abstention :	

Le SmageAa met en œuvre le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) de l'Audomarois. La démarche de réduction de la vulnérabilité du bâti du territoire du SmageAa face au risque d'inondation y est inscrite et constitue l'une des actions prioritaires du PAPI.

La révision à mi-parcours du PAPI a mis en avant que des habitations, entreprises et établissements publics restent inondables malgré la réalisation des projets de travaux prévus : les Champs d'Inondation Contrôlée et les travaux prévus sur la commune de Blendecques et sur la Communauté de Communes du Canton d'Hucqueliers et Environ.

Pour pallier à ce manque, le programme de réduction de la vulnérabilité a donc été identifié comme programme prioritaire à mettre en place sur le territoire. En effet, les travaux mis en œuvre ont pour avantage de protéger directement les bâtiments touchés par les inondations (programme local mais pouvant être déployé sur l'ensemble du territoire). De plus, les répercussions environnementales ainsi que les coûts sont bien moindres face à la mise en place de projets de travaux lourds de type endiguement, etc. Couplé au type d'inondation de notre territoire (crue lente et faible hauteur d'eau) et à la présence de nombreux bâtiments dispersés qui ne justifie pas les projets de travaux lourds (communes rurales, principalement en amont du territoire), l'ensemble de ces paramètres en font un programme approprié dans l'amélioration de la résilience du territoire.

Cette action consiste en la réalisation de :

1. Diagnostics sur le bâti (**délibération du 8 juillet 2014**)

Le SmageAa propose la réalisation de diagnostics gratuits aux particuliers, entreprises et collectivités souhaitant évaluer le degré de vulnérabilité de leur bâtiment face au risque inondation. Des préconisations leur sont ensuite proposées envisageant deux stratégies :

- Aménager l'intérieur du bâti afin de le rendre moins vulnérable par la pénétration de l'eau lors des inondations (stratégie « céder »),
- Empêcher la pénétration de l'eau dans le bâtiment (stratégie « résister »).

Selon la complexité du bâti, le SmageAa peut également faire appel aux conseils d'un architecte afin que chacun apporte sa connaissance et qu'une ou plusieurs solutions soient identifiées grâce à la concertation des deux parties.

2. Travaux de réduction de la vulnérabilité (**délibération du 17 décembre 2014**)

Afin que les diagnostics ne restent pas sans suite, le SmageAa souhaite inciter les particuliers et entreprises concernés à agir pour réduire la vulnérabilité de leur bâti en réalisant, pour le compte du particulier, une partie des travaux de la stratégie « résister » :

- fourniture et pose de batardeaux et occultation de voies pénétrantes,
- fourniture de sacs de sable,
- fourniture et pose de clapets anti-retour.

Un dossier sera prochainement déposé auprès de l'Etat afin de solliciter une subvention pour la mise en œuvre de cette phase.

PHASE ETUDE :

Le 17 décembre 2014, le Comité Syndical du SmageAa s'est positionné pour prendre la maîtrise d'ouvrage des travaux de réduction de la vulnérabilité des bâtiments de particuliers, entreprises et établissements publics du territoire. Le SmageAa financera une partie des travaux.

Afin de déterminer les engagements de chacun, une convention sera mise en place entre le SmageAa et les propriétaires des bâtiments bénéficiant d'un financement. Le SmageAa s'est appuyé sur les conseils d'un cabinet pluri-expertises (Espelia) pour monter cette convention.

De plus, l'apport d'un financement sur ces bâtiments privés induit le dépôt d'un dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et la mise en œuvre d'une enquête publique. Ce dossier a été déposé le 23 février 2015 auprès de la Préfecture et a été accepté le 16 décembre 2015. Il est donc maintenant nécessaire d'ouvrir une enquête publique sur le dossier de Déclaration d'Intérêt Général.

Les conseils du cabinet d'expertise pour le montage de la convention ainsi que les frais d'enquête publique n'ayant pas été pris en compte dans le précédent plan de financement prévisionnel de la phase étude, le budget a donc été revu en conséquence.

Plan de financement prévisionnel revu :

	Budget prévisionnel 2014-2019 (en € TTC)						TOTAL (en € TTC)
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Outils et supports de communication (conception et impression)	1 800	0	6 000	0	0	0	7 800
Intervention d'un architecte	0	0	4 000	4 000	4 000	4 000	16 000
Conseil juridique	0	2 000	0	0	0	0	2 000
Enquête publique	0	0	15 000	0	0	0	15 000
TOTAL (en € TTC)	1 800	2 000	25 000	4 000	4 000	4 000	40 800

Financements	Etat (FPRNM) (en € TTC)		Maître d'ouvrage (en € TTC)		TOTAL (en € TTC)
Outils et supports de communication (conception et impression)	50%	3 900	50%	3 900	7 800
Intervention d'un architecte		8 000		8 000	16 000
Conseil juridique		1 000		1 000	2 000
Enquête publique		7 500		7 500	15 000
Taux global et total	50%	20 400	50%	20 400	40 800

Répartition pluriannuelle	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total (en € TTC)
Etat (FPRNM)	900	1 000	12 500	2 000	2 000	2 000	20 400
Maître d'ouvrage	900	1 000	12 500	2 000	2 000	2 000	20 400
							40 800

PHASE TRAVAUX :

Le budget de la phase travaux a été recalculé sur la base du nombre d'habitations restant inondables après la réalisation des projets de travaux prévus dans le cadre du PAPI. Cela représente 116 habitations et 35 entreprises pour une crue de période de retour 50 ans.

Le coût moyen des travaux de réduction de la vulnérabilité s'élevant à environ 6 170 € HT¹, cela représente un montant de travaux potentiel de 931 670 € HT. En estimant qu'environ 50 % des diagnostics soient suivis de travaux, le montant des travaux du territoire s'élèverait à 465 835 € HT soit environ 500 000 € HT.

Le budget de cette phase a donc été revu en conséquence.

Plan de financement prévisionnel revu :

	2016	2017	2018	2019	Total (en € HT)
Budget prévisionnel des travaux (en € HT)	125 000	125 000	125 000	125 000	500 000
Répartition pluriannuelle des travaux (en € HT)	Etat (FPRNM) (40%)	50 000	50 000	50 000	200 000
	Propriétaire (40%)	50 000	50 000	50 000	200 000
	Maître d'ouvrage (20%)	25 000	25 000	25 000	100 000

Après délibération et à l'unanimité le Comité Syndical:

- accepte les plans de financement révisés,
- autorise le Président à demander l'ouverture d'enquête publique du dossier de Déclaration d'Intérêt Général,
- autorise le Président à effectuer la demande de subvention auprès de l'Etat,
- autorise le Président à signer toutes les pièces de ce dossier,
- autorise le Président à prendre l'ensemble des décisions nécessaires pour mener à bien l'opération,
- autorise le Président à inscrire et engager les dépenses prévues au Budget Primitif 2016 et suivants.

Certifié exécutoire

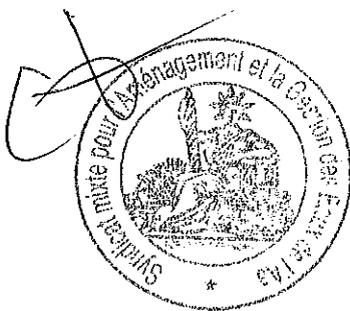
A compter du 22/12/2015

Le Président,

pour extrait conforme

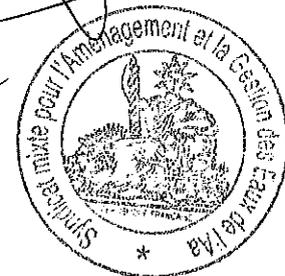
le Président,

C. DENIS



REÇU EN DÉPÔT À LA Mairie
LE 22 DEC 2015

22 DEC. 2015



¹ Source : Référentiel des travaux de prévention du risque inondation dans l'habitat existant édité par l'Etat en juin 2012



SmageAa

**PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2015**

A 18h30 à la salle du conseil de la CASO

L'an deux mil quinze, le seize décembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 07 décembre ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

** la délibération 2015-36 a été lue après la 2015-27*

Membres présents

Monsieur Christian DENIS, président

Monsieur Anicet CHOQUET, vice-Président, durant les délibérations 2015-24, 25, 26, 27, et 36

Messieurs Mathieu PRUVOST et Daniel DESCHODT, vice-Présidents

Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué au bureau,

Messieurs Patrick BEDAGUE, Jean-Pierre LECLERCQ jusqu'à la délibération 2015-31, Damien MOREL, Michel PREVOST à partir de la délibération 2015-36, Jean-Luc HOCHART, Dominique MARQUIS, Josse NEMPONT, délégués titulaires

Messieurs, Marc BRUGGEMAN, Jean-Jacques CUVELIER, délégués suppléants

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant

Monsieur Anicet CHOQUET, vice-Président ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS

Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire représenté par Monsieur Jean-Jacques CUVELIER

Monsieur Julien DELANNOY, délégué titulaire représenté par Monsieur Marc BRUGGEMAN

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

/

Absents excusés

Monsieur Bertrand PETIT, délégué suppléant

Madame Marie LEFEBVRE, déléguée suppléante

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, aux délibérations 2015-24, 25, 26, 27 était de : 15

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, aux délibérations 2015-36 était de : 16

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, aux délibérations 2015-28, 29, 30, 31 était de : 16

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, des délibérations 2015-32 à 41 était de : 15

Le nombre de pouvoirs était de 1.

Le nombre de délégués suppléants siégeant était de 2.



SmageAa

2015 /

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2015

DELIBERATION 2015-38

Vote	
Présents ou représentés :	15
Pour :	15
Contre :	
Abstention :	

PERSONNEL : Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur DENIS

Monsieur le Président rapporte au Comité Syndical, qu'une modification du tableau des effectifs sera nécessaire compte tenu des évolutions de carrière du personnel.

FILIÈRE TECHNIQUE

Création d'un poste d'Ingénieur

Par délibération 2015-29 du 16 décembre 2015, le Comité Syndical a accepté le portage de l'animation de la Commission Locale de L'Eau de l'Audomarois à compter du 01 juillet 2016.

La CLE est une instance indépendante et délibérante. Elle est chargée du suivi, de la coordination et de l'évaluation de la mise en œuvre du SAGE. Afin de d'assurer la cohérence des interventions techniques du SmageAa et de la CLE, d'améliorer la lisibilité des actions des deux instances vis-à-vis de ses partenaires, et de conforter les positions respectives en tant qu'acteurs majeurs de la gestion de l'eau à l'échelle pertinente qu'est le bassin versant, le SmageAa devient la structure porteuse de la CLE.

Compte tenu des enjeux exposés et conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, il est proposé de créer un poste d'animateur de la CLE à compter du 01 juillet 2016. Ce poste, à temps complet, serait pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière technique, au grade d'ingénieur.

Création d'un poste d'Adjoint technique Principal 1^{ère} classe

Conformément au décret 2006-1691 article 12-I, peuvent être promus au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement établi, au choix, après avis de la commission paritaire (saisie de la CAP du 10 décembre 2015) des adjoints techniques territoriaux principaux de 2^{ème} classe ayant au moins 5 ans de services effectifs dans le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et d'au moins 2 ans d'ancienneté dans le 6^{ème} échelon du grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

M. Nurit, adjoint technique principal 2^{ème} classe et chef d'équipe rivière, est concerné par cette disposition.

Compte tenu des tâches qui lui sont confiées et de la qualité du travail fourni, il vous est proposé :

- de créer le poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe
- de supprimer le poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe
- de fixer la date d'effet au 1^{er} mars 2016

Ainsi à compter du 1^{er} mars 2016, le tableau des effectifs sera modifié comme suit :

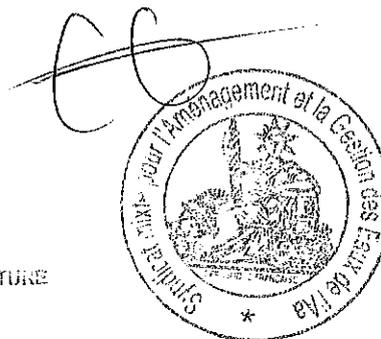
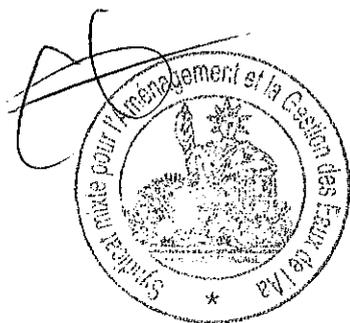
Emplois	Catégorie	Effectifs	Dont TNC	Dont poste à pouvoir
Administratif				
Attaché	A	1		
Rédacteur	B	1 (vacant)		
Technique				
Ingénieur (au 01/07/2016)	A	1		1
Ingénieur principal	A	1		
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	1		
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	2		
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe (au 01/03/2016)	C	1		
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	4	1	

Après délibération et à l'unanimité le Comité syndical autorise la modification du tableau des effectifs reprise ci-dessus et comprenant :

- la création d'un poste d'adjoint technique Principal 1^{ère} classe à compter du 1^{er} mars 2016
- la suppression du poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe
- la création d'un poste d'ingénieur à compter du 1^{er} juillet 2016

Certifié exécutoire
A compter du 22/12/2015
Le Président,

pour extrait conforme
le Président,
C. DENIS



BOURGUIGNON, le

22 DEC. 2015



**PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2015**

SmageAa

A 18h30 à la salle du conseil de la CASO

L'an deux mil quinze, le seize décembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 07 décembre ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

** la délibération 2015-36 a été lue après la 2015-27*

Membres présents

Monsieur Christian DENIS, président

Monsieur Anicet CHOQUET, vice-Président, durant les délibérations 2015-24, 25, 26, 27, et 36

Messieurs Mathieu PRUVOST et Daniel DESCHODT, vice-Présidents

Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué au bureau,

Messieurs Patrick BEDAGUE, Jean-Pierre LECLERCQ jusqu'à la délibération 2015-31, Damien MOREL, Michel PREVOST à partir de la délibération 2015-36, Jean-Luc HOCHART,

Dominique MARQUIS, Josse NEMPONT, délégués titulaires

Messieurs, Marc BRUGGEMAN, Jean-Jacques CUVELIER, délégués suppléants

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant

Monsieur Anicet CHOQUET, vice-Président ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS

Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire représenté par Monsieur Jean-Jacques CUVELIER

Monsieur Julien DELANNOY, délégué titulaire représenté par Monsieur Marc BRUGGEMAN

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

/

Absents excusés

Monsieur Bertrand PETIT, délégué suppléant

Madame Marie LEFEBVRE, déléguée suppléante

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, aux délibérations 2015-24, 25, 26, 27 était de : 15

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, aux délibérations 2015-36 était de : 16

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, aux délibérations 2015-28, 29, 30, 31 était de : 16

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, des délibérations 2015-32 à 41 était de : 15

Le nombre de pouvoirs était de 1.

Le nombre de délégués suppléants siégeant était de 2.



SmageAa

2015 /

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2015

DELIBERATION 2015-39

Vote	
Présents ou représentés :	15
Pour :	15
Contre :	
Abstention :	

PERSONNEL : Assurance statutaire – adhésion au contrat groupe du Centre de gestion du Pas-de-Calais

Rapporteur : Monsieur DENIS

Par délibération du 17 décembre 2012, le SmageAa adhère depuis le 1^{er} janvier 2013 au contrat groupe « assurance statutaire » mis en place par le Centre de gestion du Pas-de-Calais. Le marché en cours se terminant le 31 décembre 2015, l'ensemble des lots a fait l'objet d'une nouvelle consultation par le Centre de Gestion.

Un nouveau marché a donc été conclu pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2016.

Vu le code des collectivités territoriales ;
Vu le Code des Assurances ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 qui précise "les Centres de Gestion peuvent souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L 416-4 du Code des Communes et 57 de la présente loi, ainsi que des dispositions équivalentes couvrant les risques applicables aux agents non titulaires",

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Vu la délibération du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du département du Pas-de-Calais en date du 27 février 2015 approuvant le principe du contrat groupe assurances statutaires précisant le recours à la procédure de l'appel d'offres ouvert européen pour l'ensemble de la consultation

Vu la réunion de la Commission d'Appel d'Offres du centre de gestion du 25 septembre 2015 et de son rapport d'analyse des offres.

Vu la délibération du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du département du Pas-de-Calais en date du 01 octobre 2015 autorisant le Président du Centre de Gestion à signer le marché avec chaque candidat pour le lot concerné.

Vu la déclaration d'intention proposant de se joindre à la procédure du contrat groupe que le Centre de Gestion a lancé.

Vu les documents transmis par le Centre de Gestion, et notamment la convention d'adhésion au contrat d'assurance groupe valant également convention de suivi du Cabinet d'audit sus mentionné,

Considérant la nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire,

Considérant que le contrat ainsi proposé a été soumis au Code des Marchés Publics,

Il est proposé ce qui suit :

❖ **Rappel des risques couverts et taux appliqués dans le cadre du contrat groupe 2013-2015**

Agents CNRACL seulement

Garanties	Franchises	Taux en % (au 01/01/2015)
Décès		0.21 %
Accident de travail		0.45 %
Longue Maladie/longue durée		1.30 %
Maternité – adoption		0.90 %
Maladie ordinaire	15 jours en relative	1.79 %
Taux total		4.65 %

❖ **Nouveau contrat de groupe centre de gestion 2016-2019 : risques couverts et taux appliqués**

Les options retenues seraient les suivantes :

1) Collectivités et établissements comptant de 1 à 10 agents CNRACL (sans charges patronales)

Garanties	Franchises	Taux en %
Décès		0.21 %
Accident de travail	15 jours en absolue	0.49 %
Longue Maladie/longue durée		1.30 %
Maternité – adoption		0.47 %
Maladie ordinaire	10 jours en relative	2.35 %
Taux total		4.82 %

Ce taux total sera appliqué pour le calcul de la prime d'assurance à verser, sur la masse salariale assurée composée du traitement de base indiciaire, du supplément familial de traitement et de la nouvelle bonification indiciaire.

Et

2) Agents relevant de l'Ircantec et exclusivement du droit public

Agents de droit public relevant de l'Ircantec (sans charges patronales)

Garanties	Franchise	Taux en %
Accident de travail et maladie professionnelle		1.19 %
Grave maladie		
Maternité – adoption – paternité		
Maladie ordinaire	15 jours en relative	
Taux total		1.19 %

Ce taux total sera appliqué pour le calcul de la prime d'assurance à verser, sur la masse salariale assurée, composée du traitement indiciaire, du supplément familial de traitement et de la nouvelle bonification indiciaire.

- Remarque sur les franchises :

La franchise relative est calculée sur l'année civile et fait donc état de la totalité des jours d'arrêts alors que la franchise absolue est examinée par arrêt.

- 3) De plus pour couvrir les frais exposés par le Centre de Gestion, une participation financière est demandée. Elle se décompose ainsi :
- ▶ 0.50 % de la prime d'assurance au titre de droits d'entrée servant à couvrir les dépenses engagées par le Centre de Gestion dans le cadre de la procédure (uniquement la première année d'adhésion).
 - ▶ 1.00 % de la prime d'assurance dans le cadre de la mission de suivi et d'assistance technique. Ce taux applicable annuellement sur la prime d'assurance calculée par la collectivité pourra être éventuellement révisé par délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion.
- 4) Afin de garantir la bonne exécution du marché, son suivi et sa continuité, le SmageAa adhère obligatoirement à une convention de suivi comprenant :
- l'assistance à l'exécution du marché
 - l'assistance juridique et technique
 - le suivi et l'analyse des statistiques, et l'établissement d'un programme de prévention
 - l'organisation de réunions d'information continue.

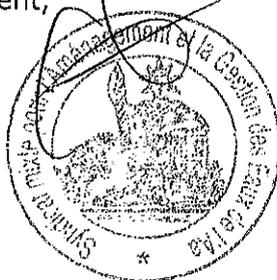
Le coût annuel supporté par le SmageAa varie suivant le nombre d'agents figurant au(x) contrat(s) comme suit : le paiement sera donc effectué au titulaire du marché d'audit, à savoir la société BACS.

Tarifcation annuelle	Prix en Euros HT	Prix en Euros TTC
de 1 à 10 agents	150.00	180.00
de 11 à 30 agents	200.00	240.00
de 31 à 50 agents	250.00	300.00
+ de 50 agents	350.00	420.00

Après délibération et à l'unanimité le Comité Syndical :

- approuve les taux et prestations obtenus par le Centre de gestion du Pas-de-Calais pour le compte du SmageAa
- décidé d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire à compter du 1^{er} janvier 2016 dans les conditions ci-dessus exposées, et ceci jusqu'au 31 décembre 2019
- autorise le Président à signer les bons de commande ainsi que la convention du contrat groupe

Certifié exécutoire
A compter du 22/12/2015
Le Président,



REQUIS POUR PRÉFECTURE
LE MINISTRE PRÉSIDENT

22 DEC 2015

pour extrait conforme
le Président,
C. DENIS





**PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2015**

A 18h30 à la salle du conseil de la CASO

L'an deux mil quinze, le seize décembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 07 décembre ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

** la délibération 2015-36 a été lue après la 2015-27*

Membres présents

Monsieur Christian DENIS, président

Monsieur Anicet CHOQUET, vice-Président, durant les délibérations 2015-24, 25, 26, 27, et 36

Messieurs Mathieu PRUVOST et Daniel DESCHODT, vice-Présidents

Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué au bureau,

Messieurs Patrick BEDAGUE, Jean-Pierre LECLERCQ jusqu'à la délibération 2015-31, Damien MOREL, Michel PREVOST à partir de la délibération 2015-36, Jean-Luc HOCHART, Dominique MARQUIS, Josse NEMPONT, délégués titulaires

Messieurs, Marc BRUGGEMAN, Jean-Jacques CUVELIER, délégués suppléants

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant

Monsieur Anicet CHOQUET, vice-Président ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS

Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire représenté par Monsieur Jean-Jacques CUVELIER

Monsieur Julien DELANNOY, délégué titulaire représenté par Monsieur Marc BRUGGEMAN

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

/

Absents excusés

Monsieur Bertrand PETIT, délégué suppléant

Madame Marie LEFEBVRE, déléguée suppléante

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, aux délibérations 2015-24, 25, 26, 27 était de : 15

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, aux délibérations 2015-36 était de : 16

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, aux délibérations 2015-28, 29, 30, 31 était de : 16

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, des délibérations 2015-32 à 41 était de : 15

Le nombre de pouvoirs était de 1.

Le nombre de délégués suppléants siégeant était de 2.



SmageAa

2015 /

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2015

DELIBERATION 2015-40

Vote	
Présents ou représentés :	15
Pour :	15
Contre :	
Abstention :	

Finances : Décision modificative n°2

Rapporteur : Monsieur DENIS

En 2005, le SmageAa a fait l'acquisition d'un véhicule tout terrain au profit de l'équipe rivière.

Malgré son entretien et son suivi réguliers, ce dernier est tombé en panne tout récemment. Les frais de réparation ont été estimés à plus de 8 000 €, ne garantissant pas le bon fonctionnement du véhicule sans frais supplémentaires à moyen et long terme.

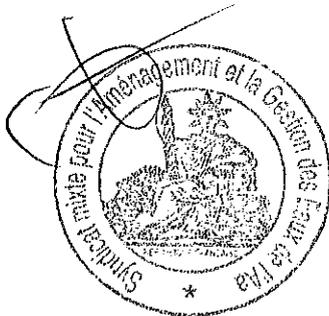
C'est pourquoi il est prévu d'acquérir un nouveau véhicule tout terrain. S'agissant d'une dépense imprévue, le budget primitif 2015 ne prévoit pas de crédits suffisants à l'article d'imputation correspondant.

Après délibération et à l'unanimité le Comité syndical accepte la décision modificative suivante:

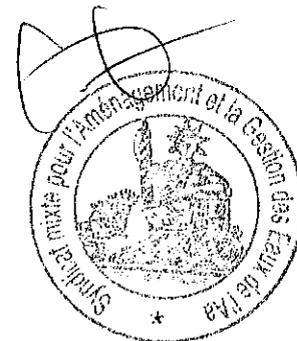
Dépenses	Désignation	Diminution de crédits ouverts	Augmentation de crédits ouverts
Article 2312 opération 103	Immos en cours - terrain	- 35 000 €	
2182	Matériel de transport		+ 35 000 €

Certifié exécutoire
A compter du 22/12/2015
Le Président,

pour extrait conforme
le Président,
C. DENIS



MAIRIE DE LA FERTÉ-MACON
22/12/2015





SmageAa

**PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2015**

A 18h30 à la salle du conseil de la CASO

L'an deux mil quinze, le seize décembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 07 décembre ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

** la délibération 2015-36 a été lue après la 2015-27*

Membres présents

Monsieur Christian DENIS, président

Monsieur Anicet CHOQUET, vice-Président, durant les délibérations 2015-24, 25, 26, 27, et 36

Messieurs Mathieu PRUVOST et Daniel DESCHODT, vice-Présidents

Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué au bureau,

Messieurs Patrick BEDAGUE, Jean-Pierre LECLERCQ jusqu'à la délibération 2015-31, Damien MOREL, Michel PREVOST à partir de la délibération 2015-36, Jean-Luc HOCHART, Dominique MARQUIS, Josse NEMPONT, délégués titulaires

Messieurs, Marc BRUGGEMAN, Jean-Jacques CUVELIER, délégués suppléants

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant

Monsieur Anicet CHOQUET, vice-Président ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS

Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire représenté par Monsieur Jean-Jacques CUVELIER

Monsieur Julien DELANNOY, délégué titulaire représenté par Monsieur Marc BRUGGEMAN

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

/

Absents excusés

Monsieur Bertrand PETIT, délégué suppléant

Madame Marie LEFEBVRE, déléguée suppléante

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, aux délibérations 2015-24, 25, 26, 27 était de : 15

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, aux délibérations 2015-36 était de : 16

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, aux délibérations 2015-28, 29, 30, 31 était de : 16

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, des délibérations 2015-32 à 41 était de : 15

Le nombre de pouvoirs était de 1.

Le nombre de délégués suppléants siégeant était de 2.



Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

SmageAa

COMITE SYNDICAL**SEANCE DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2015****DELIBERATION 2015-41**

Vote	
Présents ou représentés :	15
Pour :	15
Contre :	
Abstention :	

FINANCES : Débat d'orientation budgétaire 2016

Rapporteur : Monsieur DENIS

Etape incontournable dans les communes de plus de 3500 habitants et les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants, le Débat d'Orientation Budgétaire doit avoir lieu dans les deux mois avant le vote du Budget Primitif.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- ▶ de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif,
- ▶ d'être informée sur l'évolution de la situation financière du SmageAa.

Il donne également aux élus, la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Après délibération et à l'unanimité le Comité syndical approuve le débat d'orientation budgétaire 2016.

Certifié exécutoire

A compter du 22/12/2015

Le Président,

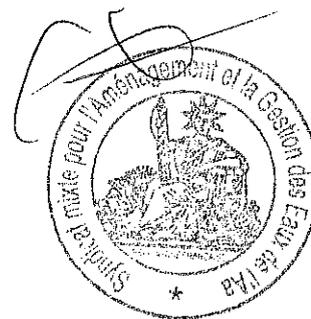
pour extrait conforme

le Président,

C. DENIS

VÉRIFICATION DE LA COPIE
LE 22/12/2015

22/12/2015





SmageAa

**PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2015**

A 18h30 à la salle du conseil de la CASO

L'an deux mil quinze, le seize décembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 07 décembre ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

** la délibération 2015-36 a été lue après la 2015-27*

Membres présents

Monsieur Christian DENIS, président

Monsieur Anicet CHOQUET, vice-Président, durant les délibérations 2015-24, 25, 26, 27, et 36

Messieurs Mathieu PRUVOST et Daniel DESCHODT, vice-Présidents

Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué au bureau,

Messieurs Patrick BEDAGUE, Jean-Pierre LECLERCQ jusqu'à la délibération 2015-31, Damien MOREL, Michel PREVOST à partir de la délibération 2015-36, Jean-Luc HOCHART, Dominique MARQUIS, Josse NEMPONT, délégués titulaires

Messieurs, Marc BRUGGEMAN, Jean-Jacques CUVELIER, délégués suppléants

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant

Monsieur Anicet CHOQUET, vice-Président ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS

Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire représenté par Monsieur Jean-Jacques CUVELIER

Monsieur Julien DELANNOY, délégué titulaire représenté par Monsieur Marc BRUGGEMAN

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

/

Absents excusés

Monsieur Bertrand PETIT, délégué suppléant

Madame Marie LEFEBVRE, déléguée suppléante

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, aux délibérations 2015-24, 25, 26, 27 était de : 15

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, aux délibérations 2015-36 était de : 16

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, aux délibérations 2015-28, 29, 30, 31 était de : 16

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, des délibérations 2015-32 à 41 était de : 15

Le nombre de pouvoirs était de 1.

Le nombre de délégués suppléants siégeant était de 2.



SmageAa

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016

2015 /
22 DEC 2015

2015 restera une année marquante pour la politique de prévention des crues du territoire : par la réalisation des premiers travaux de champs d'inondation contrôlée, par l'impulsion des démarches exhaustives d'hydraulique douce sur les intercommunalités de l'amont, et par la révision à mi-parcours du Programme d'Action de Prévention des Inondations, révision qui a rendu ce dernier parfaitement opérationnel pour la période restante, 2016-2019.

La réflexion pour le futur plan de gestion de l'Aa et ses affluents a été engagée et l'étude de prospection d'eau potable mutualisée touche à sa fin.

Perspectives 2016

De nouveaux champs d'inondation contrôlée devraient être réalisés si les contraintes foncières sont levées. La problématique de l'archéologie préventive devrait, elle, prendre fin.

Sur le volet de la mise en valeur des milieux, le futur plan de gestion 2018-2027 sera déposé pour instruction.

Enfin, en 2016, un changement notable est envisagé du point de vue du portage de la gouvernance avec l'intégration de l'animation de la Commission Locale de l'Eau de l'Audomarois au sein de l'équipe du SmageAa.

Prévention des crues

Un avenant à la convention de mise en œuvre du Programme d'Action de Prévention des Inondations sera signé afin de tenir compte des éléments intégrés lors de la révision à mi-parcours, pour la période 2016-2019.

Les travaux du champ d'inondation contrôlée n°4 à Verchocq seront terminés au printemps. Le PAPI prévoit la réalisation de 3 autres sites en 2016, les procédures foncières (fixation des indemnités par le juge) peuvent toutefois encore être longues. Sur ce programme, l'année 2016 verra la réalisation des fouilles archéologiques demandées par le Préfet sur deux des dix sites.

Après les démarches administratives, sur les versants agricoles, les opérations renforcées d'hydraulique douce vont passer au stade de réalisation (Communauté de communes du canton de Hucqueliers et éventuellement Communauté de communes du pays de Lumbres).

En parallèle, et après enquête publique, nous pourrons accompagner les habitants les plus vulnérables aux inondations par des outils de réduction de vulnérabilité sur le bâti.

En terme de travaux, la conception des ouvrages sur la tête de bassin versant de l'Aa et sur la commune de Blendecques sera terminée. Les procédures administratives, y compris foncières, seront engagées.

Par ailleurs, les collectivités du territoire devront élaborer un programme de submersion rapide, pendant du PAPI sur la question des digues de protection, à créer ou à réhabiliter, renforcer. Cet outil est indispensable au financement, par l'Etat, de travaux pouvant être très lourds financièrement.

Enfin, le SmageAa poursuit ses actions de sensibilisation et d'amélioration de la connaissance pour une prévention des crues sur tous les axes envisageables.

Les engagements pluriannuels sont indiqués dans le PAPI et mis à jour en 2015 au travers de la révision à mi-parcours. Ils reprennent l'ensemble des opérations de cette section sur la période 2012-2019 (investissement et fonctionnement). Il faut y ajouter les opérations d'hydraulique douce à venir, sous mandat de maîtrise d'ouvrage pour le compte des intercommunalités.

Prospective Inondation	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses de fct hors personnel	247 733	227 186	103 285	83 271	73 117	73 123	73 129
Dépenses d'investissement	7 048 163	6 629 217	6 496 195	1 007 698	215 500	54 500	-
Recettes de fct dont personnel	117 363	103 259	55 123	63 152	-	-	-
Recettes d'investissement	4 444 052	4 881 529	5 207 750	949 488	215 500	54 500	-

Comme envisagé au DOB précédent, les lourds investissements envisagés au PAPI nécessiteront :

- d'une part la contractualisation d'un ou des emprunt(s) pour financer le reste à charge de la collectivité ainsi que les besoins en trésorerie,
- et d'autre part l'augmentation des participations des intercommunalités de 4 % par an pendant la durée du PAPI.

Par ailleurs, la recherche de financement extérieure est exhaustive et bien engagée grâce à la labellisation du PAPI révisé en novembre 2015.

Mise en valeur des milieux

Sur le volet de la mise en valeur des milieux, la révision concertée du plan de gestion de l'Aa et ses affluents engagée en 2015 devra aboutir à un nouveau projet de plan de gestion mi-2016. C'est alors la phase administrative, en préparation de l'enquête publique, notamment, qui débutera.

Pendant ce temps, l'équipe d'entretien de rivière poursuit la mise en œuvre du plan d'entretien actuel, ainsi que les opérations de restauration des habitats qui auront été négociées avec les propriétaires et exploitants intéressés.

Du point de vue des investissements, un à 2 sites pourraient être aménagés pour la continuité écologique. Les démarches se poursuivent sur les 5 autres sites.

Les opérations initiées en 2015 sur la résorption de friches de pisciculture et leur valorisation en tant que milieux humides se développent avec deux autres sites à étudier. Les travaux sont envisagés les années suivantes.

Prospective milieu	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses de fct hors personnel	157 185	140 779	81 381	66 993	67 614	68 244	68 884
Dépenses d'investissement	359 111	457 132	458 435	458 499	458 563	458 628	358 695
Recettes de fct dont personnel	199 777	187 565	155 479	144 920	146 387	128 492	130 014
Recettes d'investissement	280 000	359 168	360 000	360 000	360 000	360 000	280 000

Les opérations menées sur ce volet sont financées grâce à une forte intervention des partenaires institutionnels. Le reste à charge pour le SmageAa est financé par les participations des collectivités adhérentes. Néanmoins, un étalement dans le temps des opérations les plus lourdes est nécessaire afin de ne pas dépasser les capacités financières du SmageAa (une opération par an de restauration de la continuité écologique, idem pour la résorption de friches de pisciculture).

Ressource en eau

L'étude de prospection mutualisée menée pour le compte des préleveurs d'eau du territoire et coordonnée par la Commission Locale de l'Eau s'est terminée fin 2015. Elle se poursuit en 2016 par une étude de faisabilité et d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'exploitation de la ressource nouvelle et des possibilités d'interconnexion avec les réseaux actuels des parties publiques prenantes au dossier.

Du point de vue budgétaire, cette opération est entièrement financée, par l'Agence de l'eau et par les préleveurs d'eau.

Commission Locale de l'Eau

Depuis sa création en 1995, la Commission Locale de l'Eau de l'Audomarois est portée par le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale. Afin de d'assurer la cohérence des interventions techniques du SmageAa et de la CLE, d'améliorer la lisibilité des actions des deux instances vis-à-vis de ses partenaires, et de conforter les positions respectives en tant qu'acteurs majeurs de la gestion de l'eau à l'échelle pertinente qu'est le bassin versant, il vous a été proposé que le SmageAa devienne la structure porteuse de la CLE. Cette mutation est envisagée mi-2016.

L'animatrice de la Commission Locale de l'Eau peut être amenée à lancer des études destinées à améliorer la connaissance du fonctionnement du bassin versant, ou à mener des opérations de communication, sensibilisation qui seront donc prise en charge sur le budget du SmageAa pour la part non financée.

L'intégration de l'animation de la Commission Locale de l'Eau au sein du SmageAa, même si elle bénéficie de financements importants de la part de l'Agence de l'Eau Artois Picardie (animation et étude), nécessitera une contribution supplémentaire spécifique de la part des collectivités adhérentes.

L'équipe

Depuis sa création en 2004, l'équipe du SmageAa s'est étoffée en fonction des missions qui lui ont progressivement été confiées.

Elle est aujourd'hui constituée de 12 agents :

- 10 agents titulaires de la fonction publique,
 - o dont 1 agent de la filière administrative et 9 agents de la filière technique
 - o dont 1 agent à temps non complet (agent d'entretien des locaux, 2h/semaine)
- 2 agents contractuels
 - o dont 1 agent en contrat d'apprentissage

L'intégration de l'animatrice de la Commission Locale de l'Eau fera passer l'équipe à 13 agents, dont 11 fonctionnaires.

Les agents travaillent 39 heures par semaine avec 21 jours de RTT pour un temps plein.

Ils bénéficient :

- d'un régime indemnitaire,
- de titres restaurant (valeur 6,50 € / pris en charge à 50 % par la collectivité),
- de l'adhésion de la collectivité au CNAS,
- d'une participation à la garantie maintien de salaire et à leur complémentaire santé auprès des organismes agréés (15 €/mois maxi pour chacune).

Perspectives budgétaires

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

	2011	2012	2013	2014	2015
Dépenses de fonctionnement	794 518 €	826 136€	855 758 €	697 210 €	691 700€ ¹
Evolution depuis n-1	+ 14%	+ 4 %	+ 3,5 %	- 18 %	- 0,7 %

En 2015, les dépenses de fonctionnement spécifiques comprennent :

- Dépenses de personnel : 436 000 € dont
 - o 8 400 € d'adhésion à l'assurance statutaire
 - o 7 700 € de titres restaurant

¹ Dépenses engagées ou mandatées au 02/12/2015

- 2 100 € de cotisation au CNAS
- Indemnités des élus : 30 921 €
- Curage du Haut Pont (solde) : 67 500 €
- Charges courantes : 133 575 € dont
 - Frais d'études : 47 742 €
 - Plan d'entretien : 29 031 €

Pour 2016, les besoins courants devraient être stables.

Les charges salariales vont augmenter du fait des moyens humains supplémentaires nécessaires afin de mettre en œuvre les actions d'hydraulique douce (apprenti sur l'année complète), et l'animation de la CLE nouvellement portée par le SmageAa.

Les frais d'étude seront plus importants du fait :

- des premières facturations des actions d'hydraulique douce,
- du démarrage de la phase étude liée à la réduction de la vulnérabilité (enquête publique...),
- du lancement de l'étude sur l'analyse du vécu des inondations dans le marais audomarois,
- des opérations lancées pour la CLE à compter de juillet 2016,
- du lancement d'études de conception de la restauration de la continuité écologique sur de nouveaux ouvrages identifiés.

Recettes de fonctionnement

	2011	2012	2013	2014	2015
Recettes de fonctionnement	739 787 €	839 468 €	867 139 €	777 666 €	813 944 ² €
Evolution depuis n-1	-11 %	+ 13,5 %	+ 9 %	- 10 %	+ 4,66 %

Les recettes de fonctionnement sont constituées des participations des collectivités adhérentes et des subventions de fonctionnement demandées par opération. Les participations des collectivités ont été augmentées de 4 % en 2015.

Au stade des engagements au 02/12/15, ces recettes, pour cette année, sont supérieures aux dépenses (+ 17 %)

En 2015, les recettes de fonctionnement sont réparties de la manière suivante :

- EPCI adhérents : 76 %
- Agence de l'eau Artois Picardie : 11,9 %
- Etat : 6 %
- Conseil Départemental du Pas-de-Calais : 3,3 %
- Région Nord Pas-de-Calais : 1,5 %
- Caisse des dépôts (supplément familial) : 0,9 %
- Assurance statutaire : 0,4 %

Comme approuvé fin 2013, et afin de mener à bien les programmes d'investissement, une nouvelle augmentation de 4 % des cotisations sera nécessaire en 2016. Par ailleurs, afin de financer l'animation de la Commission Locale de l'Eau, une participation spécifique sera sollicitée auprès des adhérents (30 000 € à répartir selon les critères statutaires). Les participations qui seront proposées au BP 2016 seront donc établies comme indiquées dans le tableau page suivante.

Les partenaires institutionnels seront toujours sollicités pour des subventions sur chaque programme qui pourra les concerner.

² Recettes perçues ou engagées au 02/12/2015

Collectivité	Population	Membres	Base du budget 2016	Contribution CLE	Total participation 2016
Communauté d'Agglomération de Saint-Omer	64,9%	11	417 718,00 €	19 476,00 €	437 194,00 €
Communauté de communes du Pays de Lumbres	18,8%	4	120 811,00 €	5 633,00 €	126 444,00 €
Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord	4,2%	2	27 334,00 €	1 273,00 €	28 607,00 €
Communauté de communes des Hauts de Flandre	4,1%	2	26 463,00 €	1 235,00 €	27 698,00 €
Communauté de communes du canton de Hucqueliers et environs	4,0%	2	25 422,00 €	1 185,00 €	26 607,00 €
Communauté de communes du canton de Fauquembergues	3,7%	2	24 072,00 €	1 123,00 €	25 195,00 €
Communauté de communes de Desvres-Samer	0,2%	1	1 603,00 €	75,00 €	1 678,00 €
Total		24	643 423,00 €	30 000,00 €	673 423,00 €

Section d'investissement

Dépenses d'investissement

	2011	2012	2013	2014	2015
Dépenses d'investissement	245 556 €	177 090 €	798 130 €	730 307 €	1 731 251 ³ €
Evolution depuis n-1	- 26 %	- 28 %	+ 350 %	- 8,4%	+ 137 %

Les dépenses d'investissement en 2015 présentent une dépense spécifique liée aux opérations pour le compte de tiers. En effet, sur cette ligne des opérations pour compte de tiers (846 765 € à ce jour), 812 055 € correspondent à des mouvements de crédits destinés à réajuster les imputations comptables avec la trésorerie. Seuls 34 710 € concernent des dépenses réelles (projet pour le compte de la commune de Blendecques).

Les autres dépenses d'investissement (soit 884 486 € = 1 731 251 € - 846 765 €) concernent :

- la ressource en eau : 99 541 €
- les champs d'inondation contrôlée : 613 975 €
- les désordres hydrauliques locaux : 17 016 €
- les échelles limnimétriques et repères de crue : 2 644 €
- le matériel pour l'équipe rivière : 3 753 €
- un nouveau véhicule tout terrain : 35 000 €
- des logiciels informatiques : 2 225 €
- un vidéo projecteur : 698 €
- une subvention pour le curage des douves de Saint-Omer : 1 664 €
- l'ouvrage du Rietz Vilain (part SmageAa 20%) : 71 637 €
- le moulin Snick (part SmageAa 38% réajustement comptable) : 36 329 €

En 2016,

Les travaux du champ d'inondation contrôlé n° 4 seront achevés, et trois autres sites devraient être lancés. Les fouilles archéologiques sur 2 des 10 sites seront entreprises. Les premiers travaux d'hydraulique douce (communautés de communes de Hucqueliers et Lumbres) et le volet « travaux » du programme de réduction de la vulnérabilité seront lancés.

Les études et travaux de résorption de désordres hydrauliques locaux communauté de communes de Hucqueliers et Blendecques) se poursuivront également.

³ Dépenses engagées ou mandatées au 02/12/2015

En terme de continuité écologique, deux sites pourraient être aménagés en 2016.

Les dernières étapes de l'étude de prospection mutualisée de la ressource en eau souterraine seront réglées cette année et prises en charge par les financeurs en recette.

Recettes d'investissement

	2011	2012	2013	2014	2015
Recettes d'investissement	382 071 €	258 878 €	352 455 €	508 567 €	1 662 728 ⁴ €
Evolution depuis n-1	+ 38 %	-32 %	+ 36 %	+ 44 %	+ 226%

En 2015, les recettes d'investissement comprennent notamment des subventions :

- de la CASO, Noréade, L'Eau du Dunkerquois et l'Agence de l'eau Artois Picardie sur le projet de ressource en eau potable,
- de la Région, de l'Etat et l'Agence de l'eau Artois Picardie sur les champs d'inondation contrôlée,
- de l'Agence de l'Eau et de la commune de Blendecques sur le projet de lutte contre les inondations en maîtrise d'ouvrage déléguée SmageAa,
- de l'Agence de l'Eau et de la Communauté de communes du Pays de Lumbres sur le projet de lutte contre les inondations en maîtrise d'ouvrage déléguée SmageAa,
- de l'Etat sur les échelles limnimétriques,
- du FCTVA.

A la recette 2015, il faut ajouter **564 615 € en réserve**.

Les recettes d'investissement 2015 sont réparties de la manière suivante :

- opérations pour le compte de tiers : 38 %
- Agence de l'eau Artois Picardie : 30 %
- Etat : 9 %
- Conseil Départemental Pas-de-Calais : 7 %
- Affectation du résultat 2014 : 5,5 %
- Eau du Dunkerquois : 4 %
- Noreade : 3 %
- CASO : 1,20 %
- FCTVA : 1,20 %
- Région : 1,10 %

Financement des investissements

Les recherches de subventions adaptées à chaque programme d'investissement restent la base de travail.

Toutefois, pour 2016 et sous réserve des possibilités de travaux sur de nouveaux champs d'inondation contrôlée, les investissements nécessiteront le recours à un premier emprunt pour le SmageAa.

Conclusion

L'année 2016 sera marquée par le portage de la Commission Locale de l'Eau par le SmageAa à compter de juillet. Cette nouvelle mission aura un impact sur le budget notamment en section de fonctionnement. Une **contribution spécifique** sera sollicitée auprès des adhérents (30 000 €).

Les lourds travaux sont maintenant engagés. Ils vont se poursuivre pendant 2 à 3 ans. **L'augmentation de 4 %** par an pendant la durée du PAPI reste indispensable. Et un **premier emprunt** pour le SmageAa sera envisagé en 2016.

⁴ Recettes perçues ou engagées au 02/12/2015